



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2007-2008

Volume 2

Réalisations des institutions fédérales désignées

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Table des matières

Introduction2
Secteur culturel	6
Centre national des Arts6
Commission de la capitale nationale7
Conseil des Arts du Canada9
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes11
Office national du film du Canada12
Parcs Canada14
Patrimoine canadien15
Société Radio-Canada18
Téléfilm Canada20
Secteur économique	22
Agence de promotion économique du Canada atlantique22
Agriculture et Agroalimentaire Canada24
Banque de développement du Canada25
Commission canadienne du tourisme27
Développement économique Canada pour les régions du Québec29
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada31
Industrie Canada33
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada35
Secteur du développement des ressources humaines	37
Agence de la santé publique du Canada37
Condition féminine Canada38
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada40
École de la fonction publique du Canada41
Ressources humaines et Développement des compétences Canada43
Santé Canada45
Société canadienne des postes47
Secteur international et organismes centraux	49
Agence canadienne de développement international49
Agence de la fonction publique du Canada51
Centre de recherches pour le développement international53
Citoyenneté et Immigration Canada55
Justice Canada57
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international58
Secrétariat du Conseil du Trésor60
Statistique Canada61
ANNEXE	63
Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles – (Extrait relatif à la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>)63
Liste des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO64

Introduction

Le présent volume du *Rapport annuel sur les langues officielles* résume les principaux résultats obtenus par les institutions fédérales désignées en vertu du Cadre de responsabilisation de 1994 pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* (Partie VII de la LLO).

En vertu de ce cadre, une trentaine d'institutions fédérales ont l'obligation de faire rapport chaque année au ministère du Patrimoine canadien. Il convient toutefois de rappeler que toutes les institutions fédérales ont l'obligation de respecter l'engagement fédéral prévu à l'article 41 de la LLO en favorisant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et en faisant la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Elles doivent donc prendre des mesures positives et sont imputables des résultats qu'elles obtiennent à cet égard. En cas de manquement allégué à ces obligations, elles peuvent faire l'objet de recours devant les tribunaux.

En vertu du mandat que lui confère l'article 42 de la LLO, le ministre du Patrimoine canadien doit encourager, au sein de l'appareil fédéral, une approche coordonnée de l'engagement gouvernemental. Ainsi, Patrimoine canadien coordonne le travail des institutions désignées et appuie à l'ensemble des institutions fédérales de façon à optimiser la contribution du gouvernement fédéral à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Pour mettre en œuvre le mandat de coordination de Patrimoine canadien, la Direction de la concertation interministérielle gère un réseau de coordonnateurs nationaux qui facilitent la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein des institutions fédérales désignées. Ces

coordonnateurs nationaux agissent comme agent d'influence au sein de leur institution et font le lien entre leur institution et les CLOSM. Le Réseau des coordonnateurs nationaux se réunit quatre fois par année, notamment pour discuter de pratiques exemplaires et échanger de l'information.

Le rôle de coordination interministérielle s'étend également aux bureaux provinciaux et territoriaux de Patrimoine canadien. Dans chacun de ces bureaux, un responsable de la coordination interministérielle veille à créer la meilleure synergie possible entre les CLOSM et les institutions fédérales représentées. Ces responsables provinciaux/territoriaux et la Direction de la concertation interministérielle forment le Réseau de coordination interministérielle à Patrimoine canadien; les membres régionaux du Réseau collaborent à l'organisation de rencontres interministérielles sectorielles et régionales, comme celle tenue chaque année avec la communauté francophone en Alberta.

Patrimoine canadien travaille également en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Justice Canada pour faire en sorte que les différentes parties de la *Loi* fassent l'objet d'une approche gouvernementale cohérente et structurante.

Renforcement de la coordination

Patrimoine canadien, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Justice Canada ont poursuivi leur collaboration visant à sensibiliser les institutions fédérales à l'ensemble de leurs obligations en matière de langues officielles. À cet égard, ils misent sur divers réseaux officiels et informels : le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, les comités consultatifs des ministères et des sociétés d'État sur les langues

officielles, les champions des langues officielles, les conseils des hauts fonctionnaires fédéraux en région et leurs sous-comités des langues officielles, etc. Ces partenaires organisent également le Forum annuel des bonnes pratiques qui regroupe les principaux intervenants fédéraux dans le domaine des langues officielles (champions, coordonnateurs responsables de la mise en œuvre de l'article 41, responsables des langues officielles). Cette rencontre permet de souligner certaines pratiques exemplaires et de promouvoir une meilleure cohérence des interventions.

Justice Canada a également démontré son leadership en prenant la direction d'un nouveau groupe lancé à l'origine par Patrimoine canadien, composé des intervenants dans le domaine de la justice et de la sécurité. Cette initiative permet notamment à Justice Canada de mettre son expérience et son expertise liées à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au profit de l'ensemble des institutions fédérales qui travaillent dans ce domaine. Le dialogue entamé entre ces institutions permet notamment d'identifier des pistes de collaboration et d'optimiser la contribution de chacune à l'épanouissement des CLOSM et à la mise en valeur du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Patrimoine canadien a continué d'enrichir son site Web et a mis divers outils à la disposition des institutions fédérales. Il leur a prodigué divers conseils en vue d'assurer une mise en œuvre de la partie VII pleinement intégrée aux processus décisionnels. Par exemple, il a appuyé les institutions dans l'application d'une « lentille » langues officielles dans les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor, de même que dans le cadre de l'examen, la modification ou l'adoption de politiques et de programmes à la lumière du renforcement de la partie VII de la LLO. Pour favoriser une meilleure diffusion de l'information et un meilleur partage des bonnes pratiques, il a lancé le Portail 41, un site intranet qui permet aux institutions fédérales d'avoir accès à toute une gamme d'outils relatifs aux langues

officielles et à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Renforcement du dialogue avec les CLOSM

Dans le cadre des rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, Patrimoine canadien s'est efforcé de renforcer le dialogue avec les CLOSM. Il a ainsi organisé une rencontre avec la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui a permis aux représentants nationaux des institutions fédérales de mieux saisir la réalité de la communauté de cette province. Il a également mis à l'honneur les jeunes francophones et anglophones vivant en situation minoritaire en les invitant à discuter avec les coordonnateurs nationaux de leurs priorités et de leurs besoins. Ces rencontres contribuent à créer un climat de confiance entre les CLOSM et les institutions fédérales et à faciliter les relations. Chacun comprenant mieux les priorités et les contraintes de l'autre, il en découle souvent des pistes de collaboration durable.

Une autre rencontre des coordonnateurs nationaux a visé à maximiser la contribution des institutions fédérales et les partenariats possibles avec les CLOSM dans l'optique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le dialogue s'est ensuite poursuivi entre les représentants des CLOSM et diverses institutions.

Par ailleurs, de nombreuses institutions fédérales maintiennent un dialogue régulier avec les CLOSM, par l'entremise de divers mécanismes formels : les groupes de travail en culture et l'Entente pour le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne (Patrimoine canadien et les institutions fédérales à vocation culturelle), les comités directeurs, comités consultatifs, groupes de discussion gérés par des institutions fédérales en collaboration avec les CLOSM (Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada, Justice Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, etc.). Des mécanismes de dialogue sont donc bien établis dans les domaines de développement prioritaires des CLOSM.

Au niveau régional, les responsables de la coordination interministérielle organisent chaque année des rencontres interministérielles globales ou sectorielles qui facilitent le dialogue entre les CLOSM et les institutions. Lors de ces rencontres, les groupes communautaires ont accès à l'ensemble des institutions de leur région et peuvent explorer avec elles des pistes de collaboration.

Renforcement de l'appui aux CLOSM

Le renforcement du dialogue avec les CLOSM permet aux institutions fédérales de mieux comprendre leur réalité et d'expliquer leur mandat. Elles sont mieux en mesure d'intégrer les CLOSM à leur clientèle régulière, d'adapter des programmes ou services en fonction de la réalité des CLOSM ou d'adopter des programmes ciblés. Des institutions offrent de l'aide financière, tandis que d'autres font preuve de créativité et d'ouverture et trouvent divers moyens de participer à l'effort gouvernemental : prêt de services, de locaux, d'expertise, de matériel, etc. Elles contribuent ainsi, à différents degrés et en fonction de leur mandat, au développement des CLOSM et à la promotion de la dualité linguistique.

Renforcement de la gestion axée sur les résultats

La Direction de la concertation interministérielle continue d'améliorer le processus de reddition de comptes afin qu'il reflète mieux les résultats des institutions fédérales. Elle offre une formation régulière aux institutions fédérales et maintient avec elles un dialogue constant à ce sujet. Elle collabore également avec les agences centrales afin de trouver des moyens de mieux intégrer la reddition de comptes à l'ensemble des processus ministériels.

En 2007-2008, la Direction a également entamé une réflexion sur l'encadrement et la reddition

de comptes pour l'ensemble des institutions fédérales.

Le lecteur souhaitant se renseigner davantage sur les plans d'action et rapports de résultats peut s'adresser directement à l'institution concernée. Une liste des personnes-ressources des institutions désignées se trouve à l'intérieur de la couverture du présent rapport. Ce document est également accessible sur le site Web du ministère du Patrimoine canadien à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca.

Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*

Une trentaine d'institutions fédérales sont visées par le Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la LLO (voir liste en encart). Depuis l'adoption de ce cadre, en 1994, ces institutions fédérales, dont les activités sont jugées d'importance vitale pour le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, sont appelées à déployer des efforts particuliers afin de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement fédéral énoncé à la partie VII de la *Loi*. Elles doivent notamment :

- nommer un coordonnateur national, et des coordonnateurs régionaux au besoin, pour les activités se rapportant à l'article 41;
- présenter chaque année au ministre du Patrimoine canadien un rapport de résultats à l'égard de l'article 41;
- préparer et élaborer un plan d'action couvrant une ou plusieurs années. Ces plans d'action supposent un exercice de réflexion et de consultation des communautés pour connaître leurs priorités et cerner les programmes et initiatives qui peuvent y répondre.

Loi sur les langues officielles (extrait de la partie VII)

Engagement

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Obligations des institutions fédérales

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Règlements

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

Coordination

42. Le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Recours

77. (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.



Centre national des Arts

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Président et chef de la direction : Peter A. Herrndorf

Championne des langues officielles : Anne Tanguay

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Le CNA a poursuivi et intensifié ses efforts de sensibilisation de son effectif, en particulier la haute direction. Les efforts déployés en 2007-2008 lui ont valu l'obtention de la 4^e place sur 37 dans le Bulletin de rendement établi par le Commissariat aux langues officielles. Le CNA a pris part aux Rendez-vous de la francophonie en affichant une présence marquée à la cérémonie de lancement et en organisant des activités internes afin de sensibiliser les employés et le public du CNA à l'événement.

Consultations

Dans le cadre de son Plan stratégique 2008-2013, le CNA a tenu plus de 38 séances de consultation à l'échelle du pays auxquelles ont pris part plusieurs représentants des CLOSM. En prévision de la Scène Colombie-Britannique qui se tiendra au printemps 2009, le Centre a établi des liens avec la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et le Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique. La direction du Théâtre français a eu une rencontre avec l'Association des théâtres francophones du Canada (ATFC). Pour sa part, la direction du Théâtre anglais a activement poursuivi ses consultations et sa collaboration avec divers intervenants du théâtre anglo-québécois, avec comme résultat une présence croissante du Théâtre anglais du CNA au Québec.

Mandat

Le Centre national des Arts (CNA) a pour mandat de développer et d'encourager les arts d'interprétation en concluant des partenariats avec les artistes et les collectivités de la région de la capitale nationale et de l'ensemble du Canada, en visant l'excellence dans les arts de la scène, en encourageant les nouveaux talents et en faisant du CNA un centre d'excellence artistique de réputation mondiale.

Communications

En 2007-2008, le CNA a contribué à chacun des numéros du *Bulletin* 41-42. Fermement engagé à favoriser l'initiation des jeunes aux arts et à la culture dans les deux langues officielles, le CNA a continué d'innover en invitant les enseignants à des séances d'information suivies par un spectacle ou un concert. De plus, des employés du Centre se sont rendus directement dans des conseils scolaires pour présenter ses divers programmes. Le contenu français du *Lundi en musique* et des concerts famille du samedi a continué d'augmenter, et les résultats d'un sondage effectué auprès de ces publics ont été très encourageants. La collaboration avec la Société Radio-Canada et la CBC pour la diffusion de spectacles et d'émissions spéciales a assuré une très bonne couverture de la Scène Québec (printemps 2007), particulièrement à la radio et à la télévision anglaises dans la région d'Ottawa-Gatineau et à Montréal.

Coordination et liaison

Le CNA a participé activement aux travaux du comité des signataires de l'Entente sur le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne ainsi qu'au sous-comité responsable d'élaborer des indicateurs de rendement de l'Entente. Chacune des divisions du CNA assure ses propres activités de liaison notamment avec le Conseil des Arts du Canada, le Conseil des arts et des lettres du Québec et les organismes des CLOSM qui représentent les diverses disciplines artistiques.

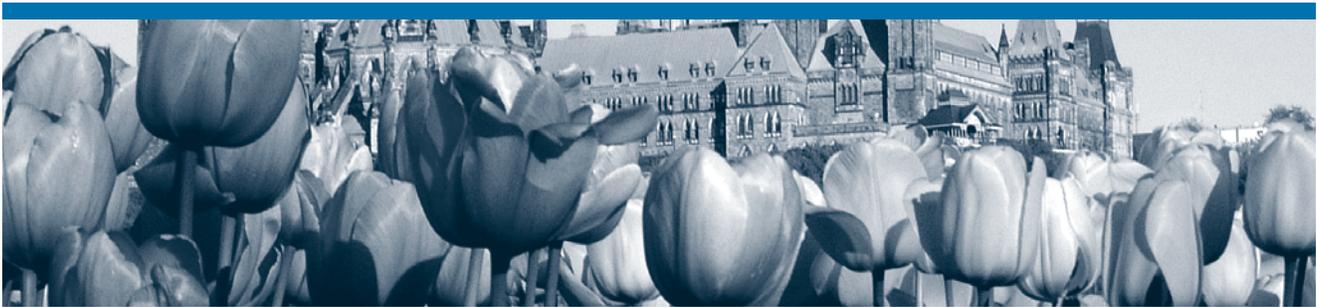
Financement et prestation de programmes

Le Festival Zones théâtrales, tenu en septembre 2007, a donné lieu à une collaboration inédite

entre le Théâtre français du CNA et l'ATFC avec l'embauche de deux stagiaires en production issus des CLOSM. Au Festival Scène Québec, 31 des 100 spectacles offerts ont été présentés soit en anglais, soit dans les deux langues officielles.

Reddition de comptes

Le CNA a poursuivi ses efforts afin de mettre en valeur ses initiatives et ses activités éducatives touchant les langues officielles et les CLOSM, et d'en rendre compte dans les rapports de résultats. Le Rapport annuel 2007-2008 du CNA renferme une section distincte intitulée « Le CNA et les langues officielles ».



Commission de la capitale nationale

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités : Lawrence Cannon

Président : Russell Mills

Championne des langues officielles : Diane Dupuis

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, la CCN a tenu de nombreuses activités pour accroître la sensibilisation des employés à l'égard de la dualité linguistique et des priorités relatives aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ces activités comprenaient l'affichage de messages sur intranet dans les deux langues officielles sur les sujets suivants : le rendement de la CCN dans la promotion des deux langues officielles dans la région de la capitale nationale; l'organisation et la promotion des Rendez-vous de la

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) établit des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale. Elle concourt à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. La CCN organise, parraine ou fait la promotion, dans la région de la capitale nationale, d'activités et de manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social.

Francophonie au siège social de la CCN; la distribution du *Bulletin 41-42* et une gamme de documents promotionnels pour diffusion au sein de l'organisation. De plus, la Commission a offert une formation linguistique à l'heure du déjeuner tout au long de l'année. Elle a aussi distribué des trousseaux d'information à tous les locataires commerciaux de la CCN, leur donnant ainsi les ressources pratiques nécessaires pour offrir ou améliorer leurs services dans les deux langues officielles. Les nouveaux employés ont pu discuter des questions relatives aux langues officielles durant des séances d'orientation et les employés de la CCN ont pu aborder, lors des réunions internes, les questions relatives aux obligations et aux engagements de la Commission.

Consultations

Au cours de l'année visée, la CCN a communiqué avec les CLOSM pour les inviter à participer à des consultations publiques et des réunions. Elle a présenté le rapport des résultats 2006-2007 de la CCN et le *Plan d'action 2006-2009* à l'ensemble des associations provinciales des CLOSM afin de les sensibiliser au mandat de la Commission, et de recueillir leurs suggestions concernant des activités d'intérêt commun. La liste de distribution des CLOSM a été mise à jour et un nouveau partenariat a été créé en vue de consultations publiques.

Communications

L'équipe de relations avec les médias de la CCN a transmis des communiqués dans les deux langues officielles aux provinces et territoires. La liste des personnes-ressources des médias a été revue afin d'y inclure le plus grand nombre possible de médias provenant des CLOSM. Des événements médiatiques ont été tenus où les deux langues officielles étaient utilisées de façon équilibrée. Tous les outils promotionnels ont été produits dans les deux langues officielles.

Coordination et liaison

La CCN a participé à divers programmes et forums interministériels et intergouvernementaux destinés à promouvoir la dualité linguistique et le développement des CLOSM.

La Commission a fait la promotion de la dualité linguistique en partenariat avec Patrimoine canadien, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Ville d'Ottawa, le Regroupement des gens d'affaires et d'autres organisations du secteur privé. De plus, la CCN continue de collaborer étroitement avec Patrimoine canadien et divers organismes francophones pour promouvoir l'utilisation des deux langues officielles durant les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver.

Financement et prestation de programmes

La CCN s'est assurée que ses programmes et services respectent le principe de la représentativité des CLOSM. Elle a fait la promotion de la fierté et de l'unité au moyen de divers programmes dont le Bal de Neige, la fête du Canada, Redécouvrons notre citoyenneté, Orchestres dans le parc, et le Spectacle son et lumière sur la colline du Parlement. La CCN a tenu son engagement de présenter des artistes provenant des CLOSM durant ces événements et continue d'explorer de nouvelles méthodes proactives de recherche de talents pour assurer une participation équitable des communautés francophones et anglophones.

Reddition de comptes

Le Cadre de gestion intégré des ressources humaines indique que les langues officielles constituent l'une des valeurs fondamentales de la CCN. Il aborde les responsabilités de la CCN en ce qui concerne les langues officielles, la formation linguistique, la participation équitable et les communications internes. La championne des langues officielles a rencontré régulièrement les autres membres de la haute direction pour discuter des questions relatives aux langues officielles. Une vérification interne du Cadre de gestion de l'information de la CCN comprenait un critère de vérification portant sur la conformité à la *Loi sur les langues officielles*.



Conseil des Arts du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Directeur : Robert Sirman

Championne des langues officielles : Manon Dugal

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, les plus récentes publications et informations concernant la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) ont été diffusées à l'intérieur du Conseil des Arts du Canada (le Conseil). Les responsables ont tenu de nombreuses réunions internes pour planifier et coordonner la mise en œuvre de l'article 41. Dans le cadre du processus de planification stratégique du Conseil, un groupe de travail sur l'équité a été chargé entre autres d'étudier l'appui du Conseil aux artistes et aux organismes artistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de présenter ses recommandations à la haute direction.

Consultations

En vue de développer son *Plan stratégique 2008-2011*, le Conseil a mis sur pied des consultations auxquelles ont participé activement les associations professionnelles des CLOSM et les organismes nationaux de services. Ainsi, le plan stratégique du Conseil, *Cap sur l'avenir*, tient compte des besoins des CLOSM. D'autre part, le Conseil a continué à participer à des réunions de consultation sur ses programmes avec des représentants des artistes et des organismes artistiques des CLOSM, ainsi qu'aux groupes de travail sur les disciplines artistiques coordonnés par le Ministère. Il a participé à des rencontres avec les CLOSM pour discuter du Partenariat

Mandat

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État indépendante du gouvernement et répond au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil a été créé par un décret du Parlement en 1957. En vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, il a pour mandat « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art ». Dans l'exécution de son mandat, le Conseil appuie la production d'œuvres méritoires et favorise l'excellence dans une large gamme de disciplines artistiques, dans les deux langues officielles et dans les différentes régions du pays.

interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Communications

Le Conseil a tenu une séance d'information ainsi que six ateliers de présentation de demandes à l'intention des artistes francophones de Moncton, ainsi qu'une séance d'information pour la communauté francophone d'Edmonton. Ces activités ont incité plusieurs organismes francophones à présenter des demandes au Conseil. Le Conseil a en outre organisé un atelier multidisciplinaire de présentation de demandes qui a réuni une centaine d'artistes anglophones de Montréal. En plus de participer activement à de nombreux événements organisés par les artistes et les organismes artistiques des CLOSM, le Conseil a continué à travailler en partenariat avec la

Fédération culturelle canadienne-française, (FCCF) ainsi qu'avec l'English-Language Arts Network (ELAN) pour diffuser de l'information sur ses programmes. Mentionnons également la représentation des artistes des CLOSM aux comités d'évaluation, l'interprétation simultanée fournie à plusieurs comités d'évaluation et les fiches d'information fournies aux comités d'évaluation.

Coordination et liaison

La nouvelle Division des initiatives stratégiques et la Division des disciplines artistiques assureront la coordination interne de la mise en œuvre de l'article 41, ce qui renforcera la collaboration entre tous les acteurs responsables. Le Conseil a participé aux réunions du Comité des signataires concernant l'évaluation de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne en vue de son renouvellement. Il a participé aux rencontres des groupes de travail sur les disciplines artistiques, coordonnés par Patrimoine canadien, ainsi qu'aux consultations avec le Ministère et la communauté sur l'avenir du PICLO. La coordonnatrice a participé aux rencontres des coordonnateurs nationaux organisées par Patrimoine canadien.

Financement et prestation de programmes

Le Conseil a appuyé les artistes et les organismes artistiques des CLOSM à travers le pays pour la création, la production et la diffusion de leurs œuvres dans les communautés, au Canada et à l'étranger.

En 2007-2008, il a octroyé plus de 9,2 millions de dollars aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM. Ce montant inclut 800 000 \$ provenant du PICLO. Des artistes des CLOSM se sont distingués aux prix gérés par le Conseil, notamment dans les Prix littéraires du Gouverneur général de 2007. Parmi les lauréats, notons Serge Patrice Thibodeau, de Moncton, catégorie de poésie; Annette Hayward, de Kingston, catégorie Études et essais, et Nigel Spencer, de Montréal, traduction anglaise. Les fonds reçus dans le cadre du PICLO ont aidé à augmenter l'appui du Conseil aux projets des artistes et des organismes artistiques des CLOSM. Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de mesures positives dans la gestion de ses programmes.

Reddition de comptes

Le Conseil a préparé un compte-rendu détaillé sur le nombre de subventions et les montants accordés par le Conseil aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM ainsi que des statistiques sur la participation des artistes provenant des CLOSM aux comités d'évaluation du Conseil. L'aide du Conseil aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM s'est accrue en 2007-2008. Depuis l'exercice 2005-2006, le budget du Conseil a augmenté de 20 % grâce aux fonds additionnels accordés par le gouvernement. Au cours de la même période, l'appui du Conseil aux artistes et aux organismes artistiques francophones a augmenté de 32 %, excluant le PICLO. L'aide aux communautés anglophones a augmenté de 26 %.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Président : Konrad Von Finckenstein

Secrétaire général : Robert Morin

Championne des langues officielles : Renée Fairweather

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Des activités interactives et des séances de sensibilisation tenues au cours de l'exercice 2007-2008 ont permis aux employés, aux cadres et aux conseillers du CRTC de mieux comprendre leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de mieux cerner la réalité et les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Consultations

Les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du CRTC, notamment par l'entremise du groupe de discussion CRTC-CLOSM créé à cet effet. Le groupe a eu l'occasion de se réunir deux fois en 2007-2008. Une autre rencontre est prévue en 2008-2009.

Communications

Une page Web dédiée aux CLOSM a été développée pour refléter, entre autres, les rencontres du groupe de discussion et les activités et processus du CRTC pertinents aux CLOSM.

Coordination et liaison

Au cours de l'exercice 2007-2008, le CRTC a participé activement et de façon assidue aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41

Mandat

Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*. Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la *Loi sur la radiodiffusion*. Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur Bell Canada*.

de la LLO. Ces activités ont permis d'améliorer la coordination, l'échange d'information et les connaissances relatives aux CLOSM.

Financement et prestation de programmes

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programme ou de service et ne finance pas d'activités. Cependant, plusieurs des activités du CRTC accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* (l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de politiques et la réglementation et la surveillance

de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion) servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Ainsi, en 2007-2008, le CRTC a octroyé des licences de radios communautaires de langue française et a créé le Fonds canadien des radios communautaires du Canada. De plus, le Conseil a exigé la distribution obligatoire au service de base numérique des entreprises de distribution des services spécialisés d'information canadiens suivants : RDI dans les marchés de langue française et Newsworld dans les marchés de langue anglaise de manière à s'assurer que les CLOSM aient accès à un service spécialisé d'information dans leur langue.

Grâce à un financement obtenu du Secrétariat du Conseil du Trésor, le CRTC a retenu les services d'une analyste sur les langues officielles, de février 2008 à mars 2009 et a pu organiser les rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM.

Reddition de comptes

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, le CRTC a dressé un bilan détaillé de ses activités réalisées en 2007-2008.



Office national du film du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président : Tom Perlmutter

Championne des langues officielles : Deborah Drisdell

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

En 2007-2008, l'ONF a sensibilisé ses employés à ses responsabilités à l'égard de la partie VII, de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et à son engagement à rejoindre les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en Acadie, grâce à un projet pilote d'e-cinéma. À la suite du dévoilement du nouveau *Plan stratégique* en mars 2008, le commissaire du gouvernement à la cinématographie a visité tous les bureaux de l'ONF au pays afin de présenter le plan et de réaffirmer l'engagement de l'Office à renforcer la vitalité des CLOSM et à promouvoir la reconnaissance des deux langues officielles.

Consultations

Le commissaire a visité diverses régions du Canada pour rencontrer les membres de

Mandat

Refléter les valeurs et perspectives canadiennes grâce à la production d'œuvres audiovisuelles canadiennes novatrices qui sont accessibles aux médias pertinents du jour.

l'industrie cinématographique et audiovisuelle dans le cadre d'une série de présentations et de consultations liées au *Plan stratégique*. Les producteurs des programmes français et anglais au Québec et des Studios Ontario et Ouest ont rencontré des représentants des CLOSM et des groupes d'intérêt. L'ONF a entretenu une communication régulière avec les organismes des CLOSM, comme la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), et a rencontré des producteurs et des réalisateurs de ces communautés afin qu'ils lui fassent part

de leurs besoins. L'ONF était présent à la conférence du Quebec Community Groups Network tenue en février 2008. La championne des langues officielles de l'ONF a participé au groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques qui réunit les producteurs et les réalisateurs des CLOSM.

Communications

Plusieurs moyens servent à transmettre de l'information aux CLOSM afin de leur permettre de bénéficier des services de l'ONF. Mentionnons le site Web de l'ONF, un réseau de 50 bibliothèques partenaires de même que les journaux des communautés. L'ONF a aussi fait paraître des publicités dans le journal des Rendez-vous de la Francophonie. Des catalogues et du matériel promotionnel sont produits dans les deux langues officielles. Par l'entremise de ses cyberboutiques anglaise et française, l'Office distribue également un bulletin d'information bihebdomadaire tenant compte des publics ciblés, y compris les CLOSM. Dans le cadre de la campagne de promotion de l'e-cinéma, un bulletin hebdomadaire contenant des renseignements sur la programmation a été préparé au début de 2008 et distribué aux CLOSM concernées.

Coordination et liaison

Le personnel des bureaux régionaux de l'ONF collabore avec plusieurs partenaires gouvernementaux à divers projets, notamment les programmes de mentorat avec le Conseil des arts de l'Ontario, et le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) avec Téléfilm Canada, Radio-Canada et Patrimoine canadien. De plus, l'Office participe aux réunions du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Enfin, l'ONF fait partie du Comité des signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie au Canada.

Financement et prestation des programmes

L'année 2007-2008 marquait la dernière année du deuxième Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) (2005-

2008) auquel participait l'ONF. Ce partenariat a permis aux communautés de promouvoir l'expression culturelle, tout en procurant à leurs créateurs un contexte où il leur était possible d'élaborer de nouvelles formes d'œuvres authentiques et socialement pertinentes. Plusieurs projets destinés aux cinéastes de la relève issus des CLOSM ont été menés à bien en 2007-2008. Mentionnons la troisième édition du concours *Tremplin*, une initiative destinée aux cinéastes des minorités francophones, la quatrième édition de Doc Shop qui a accueilli 75 étudiants anglophones de la région de Montréal et la troisième édition de Making Music qui a réuni une équipe de musiciens et de cinéastes de la minorité anglophone à Montréal. Soulignons quelques lancements de films produits dans les studios de l'ONF par des réalisateurs issus des CLOSM : *Les épouses de l'armée* de Claire Corriveau a suscité un véritable raz-de-marée médiatique. Avec *Ça tourne productions*, l'ONF a coproduit *On a tué l'Enfant-Jésus*, de Renée Blanchar, qui a été diffusé en janvier à la télévision de Radio-Canada. Le film *Up the Yangtze (Sur le Yangzi)* de Yung Chang a été un succès d'estime autant qu'un succès de salle et a remporté des prix importants. La Médiathèque de Toronto a organisé plusieurs ateliers personnalisés sur l'animation et le documentaire à l'intention des groupes scolaires francophones et d'immersion française. La CinéRobothèque de Montréal a aussi organisé des ateliers pour son public anglophone.

Reddition de comptes

L'ONF produit un bilan annuel sur les langues officielles, qui énumère les activités menées et les résultats atteints. Par ailleurs, il a utilisé des outils internes pour évaluer les répercussions de ses programmes et services sur les CLOSM. Le Rapport sur les plans et priorités ainsi que le Rapport sur le rendement de l'ONF réitèrent son engagement à appuyer les cinéastes des CLOSM. Un plan opérationnel a été élaboré en fonction d'un cadre de rendement détaillé de manière à relier des résultats précis aux objectifs du *Plan stratégique 2008-2013*.



Parcs Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de l'Environnement : John Baird

Directeur général : Alan Latourelle

Champion des langues officielles : Michel Latreille

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Parcs Canada continue de saisir toutes les occasions de promouvoir la dualité linguistique canadienne et de contribuer au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le grand nombre d'activités des CLOSM auxquelles les unités de gestion et les centres de services ont participé au cours de l'exercice 2007-2008 démontre clairement que Parcs Canada est au fait de ses responsabilités en ce qui a trait à la *Loi sur les langues officielles* (LLO). L'Agence est également sensibilisée à l'importance de son rôle dans les régions où elle est présente; plusieurs communautés considèrent Parcs Canada comme un partenaire de choix dans l'organisation de leurs activités culturelles ou économiques.

Consultations

L'Agence a continué d'inviter les membres des CLOSM à participer aux consultations sur les plans directeurs. L'information recueillie, intégrée aux plans, lui permet de cerner des partenariats potentiels avec ces communautés. Par exemple, les unités de gestion du Manitoba et de la Gaspésie ont créé des comités consultatifs qui comprennent des représentants des CLOSM.

Mandat

Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à assurer l'intégrité écologique et commémorative de ce patrimoine pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Communications

Toutes les unités de gestion sont conscientes de l'importance d'annoncer les programmes de l'Agence dans les médias des CLOSM et elles en ont fait une pratique régulière. Par exemple, des annonces de recrutement sont placées dans les journaux des CLOSM. Parcs Canada est également très présent dans les conférences et les foires auxquelles participent les éducateurs des CLOSM; il tire profit de ces événements pour distribuer de l'information sur les parcs et lieux historiques nationaux ainsi que du matériel pédagogique dans les deux langues officielles, préparé à l'intention des étudiants.

Coordination et liaison

Les composantes régionales de Parcs Canada prennent une part très active à divers conseils fédéraux. Grâce à l'information qui circule lors de ces rencontres, l'agence peut améliorer ses pratiques. Elle est également un membre actif du Conseil du Réseau des champions des langues officielles.

Financement et réalisation de programmes

Parcs Canada a travaillé étroitement avec les CLOSM pour faire en sorte que les parcs et les lieux historiques nationaux reflètent aussi leur patrimoine. En outre, plusieurs unités de gestion ont collaboré avec les diverses associations touristiques et d'affaires des CLOSM à l'élaboration de stratégies de commercialisation et d'autres projets. En 2007-2008, Parcs Canada a continué de jouer un rôle clé dans le développement de l'industrie touristique locale et le développement économique des CLOSM. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence et Patrimoine canadien, deux projets ont été mis sur pied : un projet documentera les pratiques des pêcheurs et des plongeurs anglophones des Îles-de-la-Madeleine, et un autre présentera une

exposition intitulée *Ces Gaspésiens du bout du monde / These Gaspeians at the End of the World*, à la maison Dolbel-Roberts, dans le Parc Forillon. Ces projets renforcent les liens entre Parcs Canada et les CLOSM du Québec en plus d'avoir une incidence positive sur les générations futures.

Reddition de comptes

En 2007-2008, Parcs Canada s'est penché sur l'examen des présentations au Conseil du Trésor et sur la préparation des bilans annuels sur les langues officielles à l'intention de l'Agence de la fonction publique du Canada et du ministère du Patrimoine canadien. Cette pratique a débuté à l'été 2007 quand le *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor, Annexe E*, a été lancé.



Patrimoine canadien

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Sous-ministre : Judith A. Larocque

Championne des langues officielles : Nicole Bourget

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Le ministère du Patrimoine canadien a déployé des efforts continus pour favoriser une meilleure compréhension de la pertinence et du contenu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) grâce à diverses séances de formation et d'information ainsi qu'aux activités du Groupe de travail sur les langues officielles. Le Ministère a aussi apporté son appui aux coordonnateurs sectoriels et régionaux qui ont activement participé aux activités de sensibilisation.

Mandat

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est chargé des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion du contenu canadien, encouragent la participation culturelle, la citoyenneté active et la participation à la vie communautaire canadienne, et raffermissent les liens entre les Canadiens et Canadiennes.

Il a aussi célébré la langue et la culture canadiennes-françaises lors du Rendez-vous

de la Francophonie annuel. Différents projets et études de recherche ont mis l'accent sur la mise en valeur des langues officielles du Canada ainsi que sur l'immigration francophone dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). La région de l'Ontario a été particulièrement active dans le domaine des questions liées à la diversité, par le biais d'initiatives mixtes des programmes sur les langues officielles et sur le multiculturalisme.

Consultations

Grâce à des mécanismes de consultation comme les comités et les groupes de travail, le Ministère a réussi à mieux comprendre les priorités, les enjeux et les défis des CLOSM dans des domaines comme la jeunesse, l'immigration, la santé et la justice. Il a notamment découvert le besoin d'augmenter la capacité d'étude des défis liés au secteur des arts et de la culture. Des efforts ont également été déployés pour nouer des relations durables entre le Ministère, les CLOSM et les organismes voués à la promotion de la dualité linguistique canadienne. Le Secrétariat des langues officielles a réalisé une consultation majeure pour évaluer les initiatives du *Plan d'action pour les langues officielles de 2003-2008* du gouvernement du Canada, examiner l'orientation future et élaborer une stratégie relative à la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

Certains événements ont aussi été des occasions idéales pour la consultation : le Sommet des communautés francophones et acadiennes ainsi que le symposium *Les enjeux de recherche sur les langues officielles* (qui comprenait un atelier culturel organisé par le Secrétariat francophone). Par l'intermédiaire d'organismes comme la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, le Ministère a pu tenir des consultations pour s'assurer de la visibilité de la francophonie canadienne aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Beaucoup d'autres consultations ont eu lieu, notamment auprès d'organismes du patrimoine des CLOSM, par l'entremise d'agents de programme, auprès des éditeurs des CLOSM au sujet de la restructuration du Programme d'aide aux publications et du Fonds du Canada pour les magazines, par

Sport Canada sur les besoins des athlètes et des entraîneurs francophones vivant dans les CLOSM ainsi que pendant la toute première Foire gouvernementale et communautaire à laquelle ont participé les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que la communauté francophone de la Saskatchewan.

Communications

Le Ministère communique de plusieurs façons avec les CLOSM au sujet de ses programmes et politiques. Une grande variété d'information est disponible sur son site Web. De plus, le Secrétariat des langues officielles a ajouté à son site son mandat et ses activités, des renseignements sur le *Plan d'action pour les langues officielles de 2003-2008* du gouvernement du Canada et la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*. Le *Bulletin 41-42*, qui est publié trois fois par année, reflète les efforts du gouvernement pour appuyer les CLOSM et promouvoir la dualité linguistique canadienne. Le *Rapport annuel sur les langues officielles* est un rapport axé sur les résultats des activités des Programmes d'appui aux langues officielles ainsi que des activités de certaines institutions fédérales en lien avec l'article 41. De nouvelles avancées technologiques ont également été réalisées dans le domaine d'Internet. Grâce à une utilisation novatrice d'Internet, l'Institut canadien de conservation a mis en place un programme bilingue démontrant l'engagement du Ministère dans la promotion des arts, de la culture, du patrimoine et des sports. De plus, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine a collaboré avec les professionnels du patrimoine et avec le secteur de l'éducation pour la conception d'un espace d'apprentissage en ligne. Le Ministère a également organisé des activités de communication régionales attestant de la contribution du gouvernement au développement des CLOSM.

Coordination et liaison

L'échange de pratiques exemplaires est un aspect important de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Le Ministère a réalisé cet échange grâce à la coordination d'une variété de réunions et de groupes de travail, en plus d'y participer : la coordination de quatre réunions du Réseau des

coordonnateurs nationaux (dont une dans la région de St. John's à Terre-Neuve), l'obtention de l'engagement actif de 50 institutions fédérales, la coordination d'un réseau régional de coordonnateurs ministériels qui offrent de l'aide à leurs collègues fédéraux dans toutes les régions du Canada, la participation à des comités auxquels siègent des champions fédéraux des langues officielles et des sous-ministres adjoints, la recherche sur les langues officielles, la coordination de groupes de travail interministériels dans le domaine des arts et de la culture, la participation à des comités interministériels dans des domaines comme le développement économique, la santé et l'immigration, ainsi que la participation à des sous-comités sur les langues officielles au sein de conseils fédéraux régionaux.

L'une des pratiques exemplaires comprenait la mise en place, par le Ministère et sept autres institutions fédérales, d'un groupe de travail sur la sécurité et la justice, et une autre consistait à collaborer avec l'École de la fonction publique du Canada pour la révision d'un cours sur les langues axé sur la partie VII. Le Secrétariat des langues officielles a aussi été très actif au cours de l'année. En effet, il a collaboré avec d'autres institutions fédérales pour organiser un symposium très réussi sur les questions liées à la recherche sur les langues officielles, ce qui a permis de réaliser un examen de la situation actuelle et d'établir l'orientation future. Le Secrétariat a aussi participé à des initiatives intergouvernementales (p. ex. : au Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne) et il a présidé un groupe de travail sectoriel comprenant plusieurs institutions fédérales sur les priorités et les enjeux communs afin de renforcer la collaboration interministérielle ayant trait à la gestion globale du Programme des langues officielles du gouvernement. Le Secrétariat francophone a assuré la coordination avec les directions générales des arts et de la culture du Ministère pour garantir que les programmes et les politiques dans ce domaine reflètent les réalités de la francophonie canadienne pour les personnes vivant autant en situation linguistique majoritaire que minoritaire. Les institutions fédérales ont été sensibilisées à la promotion des communautés minoritaires francophones et de la

dualité linguistique du Canada aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Les régions ont aussi coordonné des activités importantes : un premier forum communautaire et gouvernemental sur les priorités ainsi que les programmes et services fédéraux en matière de langues officielles à l'Île-du-Prince-Édouard, un rassemblement interministériel auquel assistaient les organismes francophones de l'Alberta et un rendez-vous important dans la région de l'Atlantique pour examiner l'état des arts et de la culture francophones au Nouveau-Brunswick.

Financement et prestation de programmes

Le Ministère soutient les programmes qui accroissent la vitalité des CLOSM et font la promotion de la dualité linguistique du Canada. Voici quelques exemples de ces programmes : les échanges bilatéraux de jeunes et les forums jeunesse destinés aux jeunes ou comprenant officiellement un volet sur les langues officielles et permettant aux jeunes Canadiennes et Canadiens de pratiquer leur deuxième langue officielle, les organismes du patrimoine accordant une attention particulière aux CLOSM, une entente avec le Fonds canadien de télévision stipulant que l'équivalent de 10 pour cent du financement soit consacré aux productions francophones des CLOSM, les associations de musées offrant des formations et des ateliers aux institutions du patrimoine des CLOSM, un accès en ligne au contenu francophone par Culture canadienne en ligne, le Réseau des grands espaces, un réseau de présentateurs artistiques formé pour les communautés francophones de l'Ouest et du Nord canadiens, de l'équipement spécialisé et la restauration d'installations par le programme Espaces culturels Canada, le développement des sports dans la communauté sourde grâce à Sport Canada ainsi que les projets liés à la dualité linguistique canadienne (p. ex. : le documentaire *Spoken langue : la francophonie canadienne en 2008*) de TV5 Québec Canada. Par ailleurs, le soutien aux initiatives de recherche communautaires au Québec contribue à accentuer le développement stratégique des CLOSM et augmente la capacité de consolidation de la base de connaissances de la communauté.

Reddition de comptes

En plus des rapports habituels (p. ex. : le *Rapport annuel sur les langues officielles*, le rapport sur les résultats de la mise en œuvre de l'article 41), le Ministère a apporté son aide à quelque 30 institutions fédérales pour la préparation de leurs propres plans d'action et des rapports sur les résultats. Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 a continué de surveiller le Comité d'organisation de Vancouver 2010 pour assurer le respect des exigences en matière de langues officielles. De plus, le système de suivi conçu pour les subventions et les contributions a permis de distinguer les projets qui soutiennent les CLOSM. Cette année a vu la création d'un guide pour la préparation des documents du Cabinet qui veille à l'intégration systématique de l'article 41 dans l'élaboration de tous les programmes et services ministériels. Sport Canada, en collaboration avec

le Commissariat aux langues officielles, a préparé des normes sur la responsabilité et des indicateurs de rendement liés à la mise en œuvre de l'article 41 pour les centres canadiens multisports (dans le cadre des ententes de contribution) qui ont, par la suite, été distribués à sept centres pour qu'ils puissent commencer à les intégrer à leurs propres activités. Le Secrétariat des langues officielles a également mis en place une structure de reddition de comptes (base de données, collecte et analyse de renseignements, rapport d'analyse interne) en collaboration avec ses partenaires, aux fins du *Plan d'action pour les langues officielles de 2003-2008* du gouvernement du Canada. Cette structure a permis une analyse des résultats pour les cinq premières années du Plan, ce qui a par la suite servi à élaborer une nouvelle stratégie appelée *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.



Société Radio-Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Président-directeur général : Robert Rabinovitch

Champion des langues officielles : George C. B. Smith

Championne des langues officielles : Patricia Vincent

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

La Société Radio-Canada a poursuivi ses activités de sensibilisation pour mieux faire comprendre à ses employés la réalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil des services français a tenu deux rencontres qui ont largement porté sur les activités en région à l'intention des

Mandat

La Société Radio-Canada (SRC) est le radiodiffuseur public national et a comme mandat d'offrir une programmation de radio et de télévision de qualité et typiquement canadienne. Elle doit refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tout en répondant aux besoins particuliers des régions.

cadres de la SRC. Pour leur part, le vice-président principal des Services français, Sylvain Lafrance, et le directeur général des Services régionaux, Louis Lalande, ont assisté à treize rencontres avec le personnel des bureaux régionaux. Des sujets de programmation plus pointus abordés aux réunions du panel des régions ont donné l'occasion à une autre catégorie de gestionnaires des services français de mieux se familiariser avec les besoins des régions et des CLOSM. Enfin, la SRC a créé un nouveau portail afin d'assurer que tous ses employés reçoivent régulièrement des communications de la haute gestion.

Consultations

La CBC et la SRC ont poursuivi les rencontres de consultation avec des représentants des CLOSM, incluant les producteurs indépendants anglophones du Québec. Les dirigeants des services français et des services régionaux ont participé à 21 rencontres avec des CLOSM, ainsi qu'à trois rencontres avec l'Association des producteurs francophones du Canada (APFC). La direction générale des Services régionaux, l'APFC, le Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC) et d'autres organisations intéressées à la production audiovisuelle ont assisté aux rencontres du groupe de travail sur les arts médiatiques. Le panel des régions composé de 14 représentants, dont 11 provenant des CLOSM, s'est de nouveau réuni à deux reprises en 2007-2008.

Communications

Grâce à une promotion croisée entre la radio, la télévision et l'internet, et à des placements publicitaires dans les journaux régionaux, la SRC s'est assurée de promouvoir sa programmation anglaise et française en région. Radio-Canada était un partenaire majeur de plusieurs événements liés aux CLOSM : les États généraux des arts et de la culture à Caraquet au Nouveau-Brunswick; le Sommet des communautés francophones et acadienne à Ottawa; le 30^e anniversaire de la Fédération culturelle canadienne-française; le Coup de cœur francophone; et les Rendez-vous de la Francophonie. De plus, la CBC et la SRC étaient partenaires de quelque 295 organismes des CLOSM donnant

lieu à des projets comme *Wire*, une communication mensuelle électronique pour tenir les producteurs indépendants anglophones informés des dossiers qui les intéressent. Enfin, une liste d'envoi par courrier électronique a été créée pour faciliter les communications avec les organismes des CLOSM.

Coordination et liaison

La SRC a continué à participer aux réunions du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) avec Téléfilm Canada, l'Office national du film (ONF) et Patrimoine canadien. La SRC et la CBC ont participé à la rencontre annuelle des artisans de la production audiovisuelle, Post-Input Acadie organisée par l'Office national du film du Canada, qui a eu lieu à l'Université de Moncton. De plus, la SRC a contribué à la révision de l'Entente multipartite sur les arts et la culture qui regroupe également la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts, l'ONF et Patrimoine canadien. Enfin, Doc Shop IV, le programme de développement de la relève mis sur pied par l'ONF et auquel la CBC s'est associée, a permis à 25 étudiants en cinéma et en communication de produire des documentaires, dont huit ont été diffusés à la télévision anglaise de Radio-Canada, à Montréal.

Financement et prestation de programmes

La CBC et la SRC ont appuyé des projets présentés par des CLOSM tout en développant des liens plus forts avec elles. Au cours de la dernière année, la SRC a grandement amélioré la visibilité des CLOSM sur l'ensemble de ses plates-formes.

Reddition des comptes

La Société Radio-Canada fait un suivi de son *Plan d'action* de la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* relativement aux CLOSM et à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. La SRC prépare le Rapport annuel des résultats quant à la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* relativement à la programmation offerte aux CLOSM, et à l'article 41 de la LLO pour les activités et services qui ne touchent pas sa programmation.

Téléfilm Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Directeur général : S. Wayne Clarkson

Championne des langues officielles : Stella Riggi

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

En 2007-2008, Téléfilm Canada a poursuivi la mise en œuvre de son *Plan d'action 2006-2009* pour les langues officielles. Le Plan témoigne de l'engagement de la Société à mettre en œuvre des mesures proactives pour faire progresser les objectifs de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) dans le cadre de son mandat. Téléfilm a participé à plusieurs études menées par le Commissariat aux langues officielles ainsi qu'à l'évaluation de l'Entente multipartite pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne menée par Patrimoine canadien. Téléfilm a aussi participé au Forum sur les bonnes pratiques de l'Agence de la fonction publique et à l'élaboration de nouveaux programmes et politiques afin d'assurer la prise en compte de ses obligations en vertu de l'article 41.

Consultations

Dans le cadre du renouvellement du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) avec Patrimoine canadien, Téléfilm a consulté les créateurs de contenus des CLOSM afin de bien cerner leurs besoins. Les consultations formelles auprès des CLOSM et la participation à plusieurs activités des CLOSM ont permis à Téléfilm de constater le succès des initiatives lancées au cours d'exercices financiers récents. Par exemple, les participants au programme d'Activités de langues officielles (ALO) ont été satisfaits de l'initiative *Écrire au long*. La participation active

Mandat

Le mandat de Téléfilm Canada est de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada et d'agir conformément aux ententes conclues avec le ministère du Patrimoine canadien quant à la prestation de services ou de programmes se rapportant aux industries audiovisuelles. Téléfilm Canada apporte un soutien aux industries audiovisuelles du Canada visant la création d'œuvres et de produits culturels qui reflètent la société canadienne, sa dualité linguistique et sa diversité culturelle pour les auditoires canadiens. Grâce à divers programmes, Téléfilm Canada dessert trois secteurs de l'industrie canadienne : le cinéma, la télévision et les nouveaux médias interactifs.

d'un représentant de chacune des deux communautés linguistiques sur les groupes de travail du Fonds du long métrage du Canada (FLMC) permet à Téléfilm d'obtenir rapidement des réactions sur les programmes qui composent le Fonds, et de mieux comprendre les besoins et les enjeux auxquels font face les CLOSM.

Communications

En 2007-2008, tous les programmes et initiatives s'adressant aux besoins des créateurs de contenu dans les CLOSM ont été regroupés afin de faciliter l'accès des demandeurs aux différents programmes de Téléfilm. Les objectifs et les résultats attendus étant clairement indiqués, il est donc beaucoup plus facile pour

le requérant de retrouver les initiatives qui répondent à ses besoins.

Coordination et liaison

L'Agence a participé aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux ainsi qu'à la Table sur les arts médiatiques. Dans le cadre des travaux du groupe de travail sur le FLMC, Téléfilm Canada a présenté un projet visant à mettre en place un partenariat entre Téléfilm et les agences provinciales de financement au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Ontario afin de financer la production de longs métrages à petit budget réalisés par les CLOSM.

Financement et prestation des programmes

Les programmes de Téléfilm ont permis de financer plus de 72 projets de langue anglaise au Québec et 31 projets de langue française dans les autres provinces et territoires. Téléfilm a donc financé 103 projets des CLOSM, représentant 16,6 millions de dollars ou 14,7 % de son budget total. En plus des programmes spécifiquement consacrés aux créateurs de contenus dans les CLOSM, tous les programmes de Téléfilm Canada sont ouverts aux producteurs et aux projets dans les deux langues officielles. Un programme de soutien pour le doublage et le sous-titrage des productions canadiennes dans une seconde langue officielle est également offert afin de garantir que les auditoires à l'échelle du Canada aient accès aux productions canadiennes dans

la langue officielle de leur choix. Au cours de 2007-2008, des ateliers itinérants, destinés aux représentants des CLOSM et portant sur le financement des contenus interactifs, ont été présentés en français à Winnipeg, Toronto, Moncton, et en anglais à Montréal. Au total, 44 participants ont pris part à ces ateliers qui ont remporté un grand succès.

Reddition de comptes

Téléfilm a des indicateurs de rendement qui sont propres au financement attribué aux créateurs de contenu dans les CLOSM. Le suivi des ressources attribuées aux projets visant à soutenir ces créateurs permet à Téléfilm de surveiller de près son niveau d'investissement dans les CLOSM et d'ajuster ses initiatives au besoin. En 2007-2008, Téléfilm a continué de mettre en place les activités prévues dans le *Plan d'action 2006-2009*. Ce cadre stratégique continuera d'être appliqué en 2008-2009 et Téléfilm Canada développera un nouveau plan d'action qui sera soumis à l'intention de Patrimoine canadien.



Agence de promotion économique du Canada atlantique

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre : Peter G. MacKay

Présidente : Monique Collette

Champion des langues officielles : Alex Smith

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

En 2007-2008, l'APECA a concentré ses activités de sensibilisation sur la présentation de renseignements au sujet de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) à l'ensemble de ses employés, en leur distribuant une trousse d'information sur les différents aspects et outils des langues officielles. De plus, l'Agence a développé un cahier à l'intention des coordonnateurs régionaux en vue de les aider à mieux comprendre les enjeux de la partie VII de la LLO. De plus, un exposé a été fait à la haute direction concernant l'évolution du dossier des langues officielles au sein de l'Agence et du volet de développement économique de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* du gouvernement du Canada.

Consultations

Les employés de l'APECA travaillent, entre autres, au service du développement économique des collectivités du Canada atlantique. Leur présence facilite la collaboration entre l'Agence et les divers organismes œuvrant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Elle permet aussi des échanges au sujet des priorités et facilite les discussions visant à élaborer des solutions qui s'inscrivent dans le mandat de l'Agence. De nombreux partenariats ont été établis au sein des communautés acadienne et francophones

Mandat

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est chargée de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et la création d'emplois dans cette région.

et l'Agence collabore étroitement avec plusieurs organismes de ces communautés.

En 2007-2008, un comité de travail composé des quatre coordonnateurs du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de l'Atlantique et de responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de l'APECA a été créé afin de solidifier le partenariat des deux organisations dans le développement des communautés acadienne et francophones. Un forum d'échange a été organisé afin de mieux connaître les mandats de chacun et d'établir des priorités en vue du renouvellement du *Plan d'action* selon les priorités des communautés acadienne et francophones de la région.

Communications

Afin de faire connaître ses activités liées à la mise en œuvre de l'article 41, l'APECA affiche sur son site web son *Plan d'action* en matière de langues officielles et ses rapports. De cette manière, la communauté a accès aux renseignements sur l'APECA et les activités prévues en matière de langues officielles et elle peut

s'informer des efforts déployés pour favoriser l'épanouissement de sa collectivité. De plus, des articles sont publiés sur l'intranet de l'Agence, *Rendez-vous*, afin de faire valoir le travail effectué auprès de la communauté acadienne et francophones de la région. L'Agence a également publié des articles dans le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien.

Coordination et liaison

L'APECA poursuit sa participation aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41, au Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire francophone et au Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada sur l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Les coordonnateurs régionaux de l'Agence participent au sous-comité des langues officielles du conseil fédéral de leur région. Enfin, le personnel de l'APECA prend part à divers forums et conférences où il est question des priorités des CLOSM.

Financement et prestation de programmes

Dans le contexte de sa programmation, l'APECA soutient les projets des CLOSM liés directement à son mandat. En 2007-2008, l'Agence a appuyé 37 projets totalisant plus de 10 millions de dollars. Aussi, l'APECA est devenue partenaire d'un projet d'ajout d'un centre communautaire à l'école secondaire de Par-en-Bas, dans la communauté de Tusket, en Nouvelle-Écosse. Ce centre permettra à la communauté de renforcer ses capacités, de rehausser la coordination et la promotion des arts et de la culture, et de contribuer à

l'expansion des initiatives économiques, des activités culturelles et autres qui s'y dérouleront.

Reddition de comptes

L'APECA continue à respecter son obligation de rendre compte au ministère du Patrimoine canadien, notamment en ce qui concerne la présentation de rapports annuels des résultats et de plans d'action. Des échanges d'information réguliers ont aussi lieu entre le champion des langues officielles, le coordonnateur national et les coordonnateurs régionaux. L'APECA a concentré ses efforts sur l'intégration des langues officielles dans son architecture des activités de programmes, de sorte que la considération des langues officielles doit faire partie des décisions de financement de projets. Un compte-rendu distinct de ce dossier sera inclus dans le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence.



Agriculture et Agroalimentaire Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre : Gerry Ritz

Sous-ministre : Yaprak Baltacioglu

Championne des langues officielles : Rita Moritz

Secteur économique

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, Agriculture et Agroalimentaire Canada a continué à sensibiliser ses employés aux responsabilités du Ministère à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à la suite des modifications apportées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ainsi, divers groupes du Ministère, notamment l'équipe de gouvernance des langues officielles et le Comité de direction, ont assisté à des présentations qui leur ont permis de mieux comprendre la réalité et les besoins des CLOSM et l'importance d'appuyer les efforts du gouvernement envers elles.

Consultations

Le Ministère a consulté plusieurs CLOSM en préparation de son nouveau cadre stratégique en agriculture, intitulé *Cultivons l'avenir*, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009. Il a continué à rafraîchir sa connaissance des enjeux auxquels font face les CLOSM en participant aux réunions du Comité national de développement économique et d'employabilité et du National Human Resources Development Committee for the English Linguistic Minority.

Communications

Lors des rencontres des deux comités nationaux précités, AAC a présenté les stratégies ministérielles prévues pour aider les CLOSM dans leurs activités de développement.

Mandat

Le ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire Canada (AAC) est responsable des renseignements, de la recherche, de la technologie, des politiques et des programmes qui permettent d'assurer la sécurité du système alimentaire, de protéger la santé de l'environnement et de gérer l'innovation propice à la croissance.

Les communautés ont également été invitées à présenter des projets dans le cadre du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA), à concevoir des activités s'inscrivant dans le mandat du Ministère et à présenter des propositions de projets aux fins d'examen du financement. Ces activités ont permis aux CLOSM de mieux connaître les programmes et services du Ministère.

Coordination et liaison

Le Ministère a continué d'établir des rapports de collaboration avec les CLOSM et leurs représentants du développement économique, ainsi qu'avec d'autres institutions fédérales. Il participe ainsi aux travaux du Comité national de développement économique et employabilité (CNDÉE) et du Comité national du développement des ressources humaines pour les minorités anglophones. Au cours de l'exercice 2007-2008, les discussions interministérielles sur les CLOSM ont fait appel à une approche fédérale concertée.

Financement et prestations de programmes

Le Ministère a participé au financement de six initiatives dans plus de 20 communautés rurales de neuf provinces et du Yukon grâce à un financement de plus de 1,1 million de dollars, et un cofinancement de 400 000 \$ avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). De plus, le Ministère a accordé un financement additionnel de 40 000 \$ à la communauté

anglophone minoritaire du Québec en vue d'un projet d'apprentissage pour les jeunes.

Reddition de comptes

Un rapport de résultats 2007-2008 ainsi qu'un *Plan d'action 2008-2011* ont été soumis au ministère du Patrimoine canadien, conformément au Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la LLO.



Banque de développement du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de l'Industrie : Jim Prentice

Président : Jean-René Halde

Championne des langues officielles : Mary Karamanos

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

La BDC continue de maintenir ses employés informés de ses activités ayant trait à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), en rendant son rapport annuel accessible sur son site Web et en distribuant le *Bulletin 41-42* dans ses succursales ainsi qu'à l'administration centrale. Les nouveaux employés reçoivent aussi des feuillets d'information sur les obligations de la BDC afférentes à toutes les parties de la LLO. Le bulletin de la BDC publie régulièrement des articles visant à améliorer les connaissances des employés sur la LLO.

Consultations

Au cours de l'exercice 2007-2008, la BDC a poursuivi ses consultations ciblant la

Mandat

La Banque de développement du Canada (BDC) est une institution financière qui appartient entièrement au gouvernement du Canada. Elle joue un rôle de chef de file en fournissant des services de financement, d'investissement et de consultation aux PME canadiennes, et accorde une attention particulière aux entreprises exportatrices et à celles du secteur de la technologie.

communauté francophone de l'Ontario. Elle a également participé à des réunions organisées par Industrie Canada avec des représentants de communautés de langue officielle en milieu minoritaire (CLOSM). Plusieurs projets locaux et activités de développement des affaires ont eu lieu au cours de l'année, augmentant ainsi le

niveau de sensibilisation des représentants de la BDC en ce qui a trait aux priorités et aux défis de ces collectivités.

Communications

Dans le cadre de sa stratégie de publicité, et pour s'assurer que les CLOSM reçoivent des renseignements à jour, la BDC a fait paraître des annonces dans de nombreux périodiques partout au pays. De plus, les employés de la Banque ont accru leurs connaissances de ces collectivités en participant à de nombreuses activités de communication avec elle.

Coordination et liaison

En participant aux réunions qui touchent les langues officielles, la BDC obtient une meilleure idée des pratiques exemplaires adoptées par d'autres institutions fédérales et renforce ses liens au plan national. Des partenariats avec des organisations au service des CLOSM continuent d'être conclus à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Le partenariat entre la BDC et les Sociétés d'aide au développement communautaire (SADC), couronné de succès, a permis à la BDC de se faire connaître par un plus grand nombre d'entrepreneurs en milieu rural et d'aider leurs entreprises, y compris celles qui œuvrent au sein des CLOSM.

Financement et prestation de programmes

La BDC continue d'apporter son soutien au renforcement de la vitalité communautaire en offrant aux petites et moyennes entreprises des services de financement flexibles, des services de consultation à prix abordable et du capital de risque tout au long de leur croissance. De plus, la BDC appuie financièrement des projets communautaires comme le Forum des femmes d'affaires francophones du Canada à Moncton, l'initiative Jeunes Entrepreneurs organisée par la Corporation au bénéfice du développement communautaire dans la région de Madawaska (Nouveau-Brunswick), le Camp Jeunes Entrepreneurs à Blackstrap (Saskatchewan), et le Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale, à Ottawa.

Reddition de comptes

La BDC a intégré l'application de la partie VII de la LLO à ses activités courantes, à son mandat et à ses priorités organisationnelles. Elle poursuit ses activités à l'échelle du pays auprès des CLOSM et elle a déposé son *Plan d'action* ainsi que son rapport annuel des résultats à Patrimoine canadien. Le service des Ressources humaines de la BDC est chargé de coordonner l'application de la partie VII de la LLO. Le personnel opérationnel de plus de 90 succursales en assure l'application, sous la direction de 24 vice-présidents et directeurs de district ou de secteur. Cette stratégie à l'égard de ses obligations reflète la structure organisationnelle de la BDC et ses mécanismes de reddition de comptes.



Commission canadienne du tourisme

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de l'Industrie : Jim Prentice

Présidente-directrice générale : Michèle McKenzie

Championne des langues officielles : Chantal Péan

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

En 2007-2008, des présentations régulières à l'ensemble du personnel et des séances d'information pour les nouveaux employés continuent de renseigner tous les employés de la CCT sur les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et les responsabilités de la CCT en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). L'article 41 est toujours à l'ordre du jour des réunions du Comité de la haute direction afin d'assurer une sensibilisation continue. Aux termes des engagements pris dans le cadre de la planification de la gestion du rendement de la CCT, les stratégies énumérées dans le *Plan d'action* triennal axé sur les résultats ont été mises en pratique.

Consultations

Les employés de la CCT rencontrent régulièrement des représentants des CLOSM afin d'obtenir une rétroaction directe. Par exemple, lors d'une réunion avec le Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE) en mars 2007, la CCT a présenté sa stratégie relative à la marque touristique du Canada et aux possibilités associées aux Jeux d'hiver de 2010. De plus, une réception officielle en l'honneur du commissaire aux langues officielles, organisée en partenariat avec la Société de développement économique (SDÉ), a confirmé la volonté de la CCT de soutenir autant que possible les projets de sa clientèle issue des CLOSM.

Mandat

La Commission canadienne du tourisme (CCT) a pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme; de promouvoir le Canada en tant que destination touristique de choix; de favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada; et de fournir des renseignements touristiques sur le Canada à ces mêmes gouvernements et au secteur privé.

Communications

Le lancement à l'échelle mondiale de la nouvelle marque touristique du Canada, comprend un logo bilingue, qui a été conçu pour tirer pleinement avantage de la dualité linguistique du Canada. Neuf sites consommateurs mondiaux font la promotion des produits touristiques des CLOSM (p. ex. le site Web de la CCT destiné aux consommateurs australiens). Enfin, la Commission et le RDÉE Canada ont publié une annonce conjointe dans le programme des Rendez-vous de la Francophonie décrivant le soutien que les deux organismes apportent aux CLOSM qui misent sur le tourisme et le développement économique.

Les partenariats avec les médias s'avèrent être des occasions exceptionnelles pour leur faire connaître les CLOSM et leurs entreprises touristiques. Au cours de l'exercice 2007-2008 par exemple, la CCT a créé un partenariat avec

la Société Radio-Canada pour enregistrer quelques épisodes de l'émission *La petite séduction* en Saskatchewan et au Manitoba. C'est ainsi que les CLOSM des Prairies se sont fait davantage connaître auprès du public francophone de tout le Canada.

Coordination et liaison

La CCT collabore avec le ministère du Patrimoine canadien et les représentants des CLOSM dans le cadre de stratégies liées aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010. Ces stratégies visent à appuyer une participation maximale des CLOSM aux activités sportives et connexes. La CCT travaille régulièrement avec RDÉE Canada et la SDE dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action national* sur la contribution de la francophonie du Canada au succès des Jeux de Vancouver 2010, mis de l'avant par la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures. La CCT et RDÉE Canada ont signé un protocole d'entente dont certains articles définissent le soutien apporté aux CLOSM par chacune des parties.

Financement et prestation de programmes

La CCT tient à habiliter les entreprises touristiques des CLOSM en leur fournissant la meilleure information possible et d'excellents outils de développement commercial.

En partenariat avec RDÉE Canada, la CCT a investi 50 000 \$ dans la création de vidéos faisant part des expériences offertes aux touristes dans certaines CLOSM. Ces vidéos permettront à ces communautés de récolter leur part des retombées touristiques des Jeux de 2010.

Reddition de comptes

Sous la surveillance du nouveau comité des langues officielles de la CCT, les progrès du *Plan d'action*, mis à jour en 2008-2009, font l'objet d'un suivi attentif. Le plan stratégique quinquennal, le plan d'entreprise et le rapport annuel de la CCT font référence aux responsabilités prescrites par l'article 41. Enfin, un examen du rendement réalisé par le Comité confirme que la CCT a mis en œuvre 95 % des mesures qu'elle s'était engagée à prendre relativement à la partie VII dans son *Plan d'action*.



Développement économique Canada pour les régions du Québec

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre : Jean-Pierre Blackburn

Président : Guy Mc Kenzie

Championne des langues officielles : Rita Tremblay

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'agence de développement économique pour les régions du Québec (l'agence) a poursuivi la sensibilisation de ses employés et de ses gestionnaires quant à leurs responsabilités dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Parmi les activités organisées, notons la tournée de formation sur la partie VII de la LLO, les présentations à la haute gestion sur les réalités socio-économiques des anglophones du Québec grâce aux résultats d'une étude réalisée en 2007, et la publication d'articles sur le sujet dans trois numéros du journal interne. Les activités de sensibilisation ont permis à l'agence de renouveler son *Plan d'action 2008-2010* et de contribuer au développement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

Consultations

L'agence a poursuivi ses consultations et ses échanges avec les représentants des CLOSM, dont le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone (CNDRHC), le Quebec Community Groups Network (QCGN) et la Table communautaire. En 2007-2008, l'Agence a participé entre

Mandat

Développement économique du Canada pour les régions du Québec (DÉC) a pour mandat de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec, en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs, et en favorisant la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités locales.

autres à l'organisation de la consultation annuelle sectorielle auprès des CLOSM, de concert avec Industrie Canada. De plus, l'agence a tenu des rencontres régulières avec les Comités d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDÉC) pour les appuyer dans le développement de dossiers présentés par des CLOSM. Ces consultations ont permis à l'agence d'établir des liens durables avec les CLOSM et de mieux connaître leurs besoins, et d'intégrer ces informations dans son nouveau *Plan d'action 2008-2010*.

Communications

Outre la publication du rapport annuel de ses réalisations et de sa diffusion auprès des représentants des CLOSM, l'agence a axé ses activités de communication externe sur la diffusion d'informations sur les nouveaux programmes de l'agence afin d'inviter les

CLOSM à en prendre connaissance et à développer des projets. De plus, elle a rédigé deux articles sur ses programmes et ses relations avec les CLOSM, qui ont été publiés dans le *Bulletin 41-42*.

Coordination et liaison

L'agence a continué de mettre en place des mécanismes de coordination et de liaison avec ses différents partenaires fédéraux et non fédéraux, en particulier avec Patrimoine canadien, pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM ainsi que la dualité linguistique. L'agence a participé aux réunions du conseil d'administration du Réseau des champions des langues officielles et de ses sous-comités, et elle a partagé ses bonnes pratiques et son cadre de responsabilisation avec les participants.

L'agence a participé à des rencontres avec d'autres organismes de développement économique afin de contribuer à l'élaboration de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*. À l'interne, l'Agence a alimenté son réseau de coordonnateurs régionaux et locaux au moyen d'échanges continus et d'un partage de bonnes pratiques. En outre, par l'entremise du Conseil fédéral du Québec, un réseau interministériel sur les langues officielles a été créé pour jouer un rôle d'influence et de diffuseur d'information et pour permettre l'échange de bonnes pratiques entre tous les ministères et les agences du gouvernement fédéral au Québec. Ces activités de coordination et de liaison lui ont permis de consolider sa collaboration avec ses partenaires et d'influencer les fondements stratégiques de la nouvelle stratégie pour les langues officielles 2008-2013.

Financement et prestation de programmes

L'agence vise à faire émerger des projets de développement auprès des promoteurs anglophones afin de contribuer à l'essor économique des CLOSM dans les différentes régions du Québec. Ainsi, elle a approuvé 23 nouveaux projets en 2007-2008 qui représentent une contribution financière de 3,4 millions de dollars. Parmi les organisations qu'elle a appuyées, 123 se sont engagées à offrir leurs produits et leurs services dans les deux langues officielles.

Reddition de comptes

En plus de son rapport annuel des réalisations, l'agence a participé activement à l'évaluation du plan d'action gouvernemental 2003-2008 sur les langues officielles. Elle a également élaboré son nouveau *Plan d'action 2008-2010*.



Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien : Rona Ambrose
Sous-ministre : Oryssia J. Lennie
Championne des langues officielles : Janet King

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, DEO a continué à offrir des activités de sensibilisation à son personnel, dont une nouvelle formation destinée à ses agents qui travaillent directement avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Un sondage est désormais inclus à toutes les séances de formation en vue de définir les besoins additionnels en formation quant aux obligations et aux possibilités liées aux langues officielles. Le Ministère a participé à des rencontres régionales et nationales, et dirigé une séance de planification stratégique avec des représentants des CLOSM en vue d'encourager une plus grande participation de ces communautés à la réalisation de son mandat. Ces diverses activités ont contribué à mieux sensibiliser les membres de la haute direction notamment aux possibilités de partenariats stratégiques avec divers représentants des CLOSM, comme les Organisations francophones à vocation économique.

Consultations

DÉO entretient des relations continues avec les intervenants des CLOSM par l'entremise de son réseau d'agents régionaux, permettant ainsi de développer des projets et d'accroître les connaissances et la sensibilisation ministérielles quant aux enjeux propres aux CLOSM de l'Ouest canadien. Le coordonnateur national et la championne ont participé aux rencontres et

Mandat

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a pour mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'orientations, de programmes et d'opérations dans le cadre de la politique économique nationale.

aux consultations menées par Patrimoine canadien et Industrie Canada.

Communications

L'ensemble des activités de communication est assuré dans les deux langues officielles. Les listes de distribution des publications sont régulièrement examinées et mises à jour afin d'assurer la diffusion de l'information aux groupes d'intérêt des CLOSM. Notons la couverture des médias francophones de l'annonce du *Corridor touristique francophone de l'Ouest*. Enfin, le numéro d'hiver du *Bulletin 41-42* contient trois articles de DEO.

Coordination et liaison

Cette année, DEO a élargi la représentation de son équipe responsable de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) afin d'intégrer davantage les obligations relatives aux langues officielles à la structure ministérielle, tout en accroissant l'expertise spécialisée au sein de l'équipe. DEO a de plus intégré les

responsabilités en matière de langues officielles aux ententes de rendement des cadres supérieurs, ainsi qu'au processus d'élaboration du cadre de responsabilisation ministériel.

Par l'intermédiaire des conseils fédéraux, DEO a soutenu la création de sous-comités pour les langues officielles (souvent présidés ou coprésidés par le coordonnateur régional des langues officielles du Ministère) et la mise en œuvre d'initiatives et d'activités relatives aux langues officielles. De plus, DEO a collaboré avec d'autres ordres de gouvernement à des projets destinés aux CLOSM, et a encouragé l'établissement de partenariats avec d'autres organisations.

Financement et réalisation de programmes

En 2007-2008, DEO a fourni des contributions totalisant 14,2 millions de dollars à des projets et à des initiatives visant à soutenir les CLOSM de l'Ouest canadien. DEO a continué à financer des projets qui répondent aux besoins des CLOSM, comme le projet pilote de télé-enseignement en français réalisé conjointement par le Campus Saint-Jean, l'Éducacentre, l'Institut français et le Collège universitaire de

Saint-Boniface. DEO a aussi renouvelé le financement du Corridor touristique francophone de l'Ouest pour une période de trois ans.

DEO tient compte de l'article 41 de la LLO dans ses processus d'élaboration de politiques, de programmes et de services afin de déterminer l'impact d'éventuelles initiatives sur le développement des CLOSM et sur la dualité linguistique. De plus, les présentations au Conseil du Trésor tiennent compte de l'impact des programmes de DEO sur les CLOSM.

Reddition de comptes

La haute direction de DEO continue à démontrer son engagement par l'inclusion de dispositions relatives aux langues officielles dans les ententes de rendement des cadres supérieurs, dans les ententes de rendement des coordonnateurs des langues officielles et dans les ententes de projets avec les organisations financées par DEO. Les obligations du Ministère en matière de langues officielles ont de plus été intégrées à la planification ministérielle des activités et des ressources humaines.



Industrie Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre : Jim Prentice

Sous-ministre : Richard Dicerni

Champion des langues officielles : Nick Heseltine

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, Industrie Canada a travaillé en partenariat avec les agences de développement régional (ADR) afin de soutenir et de promouvoir le dynamisme des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) partout au Canada. Le Ministère a mené des campagnes de sensibilisation d'envergure à l'interne afin de bien informer les gestionnaires de leurs responsabilités en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). À l'externe, un réseau de conseillers régionaux et les CLOSM ont échangé de l'information qui a permis aux communautés de se familiariser avec les activités du Ministère et aux employés d'améliorer leurs connaissances des enjeux et des besoins des communautés. Les rencontres entre des représentants du Ministère et des porte-parole des CLOSM lui ont valu, cette année encore, l'établissement de nouveaux contacts et de bonnes relations de travail. Par ailleurs, un nouveau réseau de discussion ministériel, formé de représentants de tous les programmes et de tous les secteurs, porte exclusivement sur les langues officielles.

Consultations

En collaboration avec les ADR, le Ministère a tenu des consultations officielles avec les CLOSM pour échanger de l'information, communiquer les résultats des recherches et déterminer des possibilités d'intervention. Ces

Mandat

Industrie Canada (IC) a pour mandat d'aider les Canadiens et Canadiennes à être plus productifs et concurrentiels dans l'économie du savoir, et d'améliorer ainsi le niveau et la qualité de vie au Canada. Le Ministère favorise l'essor d'une économie dynamique et innovatrice.

consultations ont été organisées directement avec les organisations communautaires provenant des CLOSM. Le Ministère a aussi continué de participer à divers comités, notamment à la Table communautaire (communauté minoritaire anglophone du Québec) et à titre de coprésident du Comité national de développement économique et d'employabilité pour les communautés francophones en milieu minoritaire.

Communications

Au cours de la période visée, le Ministère a établi un plan de communications détaillé ainsi qu'une série de produits de communications pour soutenir le réseau des conseillers régionaux qui fournissent aux CLOSM de l'information sur le développement économique régional. Deux sites sont constamment tenus à jour. Le premier, *ProAction 41*, sert à informer les gestionnaires du Ministère sur les exigences de l'article 41 ainsi que sur les pratiques exemplaires. Le deuxième site, *CommunAction*, fournit aux CLOSM de l'information sur les programmes fédéraux, en particulier en matière de développement économique.

Coordination et liaison

En s'appuyant sur leurs réalisations dans le domaine de la recherche, le Ministère et les ADR ont mené des analyses approfondies sur les CLOSM et leur état de développement économique. Des études sur les investissements consentis par le Ministère en vue de promouvoir le développement économique des collectivités ont également été réalisées. Ces données et ces analyses ont été présentées aux CLOSM entre autres lors de consultations menées dans le cadre des travaux du groupe de travail national et des groupes de travail régionaux. Les observations recueillies lors de ces activités ont été colligées dans un DVD qui fournit une foule de renseignements socioéconomiques sur les CLOSM.

Financement et exécution des programmes

En 2007-2008, IC a effectué une évaluation de toutes ses activités de soutien aux CLOSM. Cette évaluation a permis de constater que le Ministère a fait de réels progrès. Cependant, il lui doit continuer de mettre sur pied certains projets de développement économique à l'échelle régionale et poursuivre son travail afin de mieux mesurer le rendement. En réponse à cette évaluation, le Ministère a établi des indicateurs de rendements et analysé ses options en ce qui touche de futures initiatives.

Plusieurs projets avec des CLOSM ont été appuyés, notamment le Rendez-vous Acadie-Québec et le Sommet des communautés francophones.

Reddition de comptes

Le Ministère s'est assuré que les langues officielles deviennent une priorité stratégique de gestion en 2008-2009 et que ses politiques et ses programmes tiennent compte des CLOSM.



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre : Michael M. Fortier

Sous-ministre : François Guimont

Championne de la promotion de la dualité linguistique et de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire : Francine Kennedy

Champion de la culture organisationnelle et de la prestation des services bilingues : Tim McGrath

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a accru ses activités pour sensibiliser davantage les employés et les cadres du Ministère à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Par exemple, la politique ministérielle sur les langues officielles a été revue pour y intégrer des lignes directrices qui touchent notamment les présentations au Conseil du Trésor, l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la promotion de la dualité linguistique. Le Ministère a mis sur pied un comité de gouvernance des langues officielles qui est composé de directeurs généraux et de directeurs régionaux, de même qu'un secrétariat chargé des questions liées à la mise en œuvre de l'article 41. En décembre 2007, TPSGC a fait preuve de leadership en organisant la Semaine de la dualité linguistique; il s'agissait du premier ministère fédéral à organiser un événement de cette envergure.

Consultations

TPSGC a participé aux réunions organisées par certaines CLOSM (dans la région de la capitale nationale et en région), par le Comité national de développement économique et d'employabilité (CNDÉE) et par le National Human Resources Development Committee

Mandat

Le mandat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) consiste à agir à titre d'organisme de services communs pour le compte des divers ministères et organismes du gouvernement du Canada. En mettant l'accent sur des services de qualité et une saine gestion financière, le Ministère obtient le meilleur rapport qualité-prix, en permettant à d'autres ministères et organismes du gouvernement d'assurer la prestation de leurs programmes et de leurs services à la population canadienne.

for the English Linguistic Minority. Ces consultations ont permis au Ministère de cerner quatre axes d'intervention qui répondent aux besoins et aux priorités des CLOSM : les services de traduction; la formation offerte par le Bureau des petites et moyennes entreprises; les services des biens immobiliers, y compris la négociation de baux et la location de locaux; et les activités publicitaires du gouvernement.

Communications

Le Ministère a soumis deux articles dans le *Bulletin 41-42* et placé des annonces dans des hebdomadaires des CLOSM. TPSGC a continué d'offrir des séances d'information, dans l'une ou l'autre des langues officielles, notamment en vue de faciliter l'accès des CLOSM aux services du gouvernement fédéral. Au cours de l'année, TPSGC a participé à plus de

960 activités de sensibilisation auprès de fournisseurs de biens et de services.

Le Ministère a aussi poursuivi sa mise en application des recommandations formulées par le Commissaire aux langues officielles qui touchaient les médias issus des CLOSM ainsi que les services et la signalisation bilingues dans les baux des marchands qui louent des locaux de TPSGC dans la région de la capitale nationale.

Coordination et liaison

Pour la première fois, TPSGC a participé au Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles organisé par l'Agence de la fonction publique du Canada. TPSGC a également participé aux rencontres de nombreux réseaux interministériels, notamment celles des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41, du CNDÉE et du Réseau interministériel des coordonnateurs et coordonnatrices des langues officielles du Manitoba. Le Bureau de la traduction a continué de collaborer avec plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise d'ententes fédérales-provinciales-territoriales dans le domaine de la terminologie.

Financement et prestation de programmes

Le Ministère a appuyé le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) en contribuant au Gala des Lauriers de la PME 2007. Il a aussi poursuivi son programme de cartes d'hôtel qui assure aux CLOSM des tarifs réduits dans les quelque 385 établissements hôteliers participants. Grâce à une entente avec Industrie Canada, TPSGC donne accès à du matériel informatique aux organismes sans but lucratif des CLOSM. Le Ministère a aussi offert une vingtaine d'abonnements gratuits à *TERMIUM Plus*[®], l'outil Web de recherche terminologique, aux organismes sans but lucratif des CLOSM. En vue d'appuyer les CLOSM dans la mise en œuvre de leurs plans d'action, TPSGC a réalisé un projet pilote qui a permis à quatre organismes communautaires nationaux (Community Table, Réseau de développement économique et d'employabilité,

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et Quebec Community Groups Network) d'avoir accès à des services de traduction sans frais.

Reddition de comptes

TPSGC a mis à jour son *Plan d'action stratégique en matière de langues officielles*, en y intégrant des activités liées à l'article 41 de la *Loi*. Le Ministère a réalisé un suivi auprès des coordonnateurs régionaux et ministériels en vue de produire le rapport annuel des résultats et le *Plan d'action triennal*.



Agence de la santé publique du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de la Santé : Tony Clement

Administrateur en chef : David Butler-Jones

Championne des langues officielles (parties IV, V, VI) : Sylvie Stachenko

Cochampionne des langues officielles (partie VII) : Chantal J. Morin

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, les bureaux régionaux de l'ASPC ont entrepris de nombreuses activités de sensibilisation. Ainsi, le bureau régional de l'Atlantique s'est doté d'un plan d'action quinquennal pour accroître la vitalité des communautés acadienne et francophones du Canada atlantique (2007-2012) et d'un coordonnateur à temps plein. De plus, la région du Manitoba et de la Saskatchewan a créé un poste de coordination aux langues officielles à temps partiel. Pour sa part, le réseau national des coordonnateurs des langues officielles de l'ASPC mène régulièrement des activités de sensibilisation et de communication auprès de l'ensemble des employés au sujet de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), des mesures positives et des obligations de l'Agence à cet égard.

Consultations

Au cours de la période visée, des contacts et des liens de travail ont été établis avec les représentants des CLOSM partout au pays. Les coordonnateurs des langues officielles ont participé aux rencontres et événements auxquels ils étaient conviés par les CLOSM. De nombreuses activités tenues dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie ont favorisé le renforcement des liens avec les organisations communautaires. La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et les membres du RésoSanté ont apprécié la

Mandat

L'Agence de santé publique du Canada (ASPC) a pour mandat de promouvoir et de protéger la santé des Canadiennes et des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.

collaboration active des employés de la région du Pacifique (Colombie-Britannique et Yukon).

Communications

L'Agence s'assure que les CLOSM ont facilement accès à ses programmes et à ses publications. Les agents dans les bureaux régionaux permettent aux internautes d'obtenir des informations dans la langue de leur choix dans les sites Internet bilingues. Pour sa part, l'ASPC-Atlantique a développé un réseau de diffusion qui permet aux CLOSM de recevoir de l'information à jour sur les activités et les programmes de l'Agence.

Coordination et liaison

Au cours de l'exercice 2007-2008, les coordonnateurs des langues officielles de l'Agence ont participé aux réseaux interministériels des langues officielles. Des réunions ont également été organisées avec divers paliers de gouvernement au profit des CLOSM. L'ASPC-Atlantique a rencontré les institutions d'études supérieures et de recherche ainsi que Statistique Canada pour les sensibiliser au manque de données existantes concernant la santé des populations et la langue maternelle

des bénéficiaires de soins de santé. Des collaborations intergouvernementales et interministérielles se sont également développées au cours d'événements organisés par les CLOSM.

Financement et prestation de programmes

L'Agence a financé 60 projets présentés par les organismes des CLOSM. Les communautés ont bénéficié d'accords de contribution dans le cadre des programmes suivants : Programmes d'accès communautaires - diabète et Sida, Programme d'action communautaire pour les enfants, Programme canadien de nutrition prénatale et Fonds pour la santé des populations. Les bureaux régionaux ont aussi aidé les représentants des CLOSM dans la préparation de leurs

demandes de subventions et de contributions. L'Agence a ainsi appuyé 15 projets grâce au programme du Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles (PICLO).

Reddition de comptes

Le *Plan d'action triennal* a été présenté à la haute direction de l'Agence. La région de l'Atlantique a déposé son *Plan d'action quinquennal* et d'autres régions ont également élaboré des plans d'action. La partie VII de la LLO a été intégrée aux plans régionaux des opérations et les régions s'engagent concrètement à prendre des mesures positives pour le développement des CLOSM. Le bureau central de l'Agence a développé des outils d'évaluation et des indicateurs de rendement concernant la mise en œuvre de la partie VII de la LLO.



Condition féminine Canada

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE (2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : Josée Verner

Championne des langues officielles : Clare Beckton

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, CFC a continué de s'acquitter de ses responsabilités grâce à la mise en œuvre continue et efficace de son *Plan d'action pluriannuel 2006-2009*. Le Plan comprend des mesures pour accroître les connaissances du personnel sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de la situation des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Ainsi, diverses ressources ont été mises à la disposition des gestionnaires, du personnel et des nouveaux employés, comme certains outils de Patrimoine

Mandat

Le mandat de Condition féminine Canada (CFC) consiste à coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et gérer les programmes qui s'y rattachent. CFC est un organisme fédéral qui favorise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Son travail vise à faire progresser l'égalité des sexes et à éliminer les obstacles à la participation des femmes à la société, en mettant un accent particulier sur l'accroissement de leur sécurité économique et l'élimination de la violence à leur endroit.

canadien, le *Bulletin 41-42*, le Rapport annuel 2006-2007 du commissaire aux langues officielles, les rapports et les présentations des CLOSM ainsi que les documents de la campagne d'information sur les langues officielles de l'Agence de la fonction publique.

Consultations

CFC tient compte des priorités des femmes vivant dans des CLOSM dans la prestation de ses programmes à l'échelle locale, régionale et nationale. Par exemple, CFC a facilité la participation de femmes autochtones des CLOSM au Sommet national des femmes autochtones à Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador), en juin 2007. CFC a assisté aux réunions de groupes de femmes francophones dont l'assemblée générale annuelle de la Coalition des femmes francophones de l'Alberta et la consultation portant sur les stratégies de Pluri-elles et l'organisation des Franco-Manitobaines. Des rencontres ont également eu lieu avec des groupes de femmes des CLOSM au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse afin de leur présenter le Programme de promotion de la femme (PPF).

Communications

CFC a utilisé divers moyens de communication pour renseigner les femmes des CLOSM et répondre à leurs besoins. Par exemple, des conférences téléphoniques et des séances d'information portant sur les nouvelles lignes directrices en matière de financement ont eu lieu dans plusieurs provinces et territoires. Un premier article de CFC publié dans le *Bulletin 41-42* de l'hiver 2008 a décrit une activité sur le thème *Le pouvoir, c'est osé*, à laquelle ont participé 40 jeunes femmes. Enfin, CFC a continué d'encourager la participation des CLOSM à plusieurs activités de commémoration relatives à la situation de la femme.

Coordination et liaison

La coordonnatrice nationale, la championne des langues officielles ainsi que d'autres représentants de CFC ont participé aux diverses réunions et rencontres organisées par Patrimoine canadien, comme le troisième Forum annuel sur les pratiques exemplaires en

matière de langues officielles, en novembre 2007, et la rencontre St-John's en mai 2007. CFC continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Financement et prestation de programmes

En 2007-2008, les femmes des CLOSM ont profité des services professionnels et des produits de CFC, de même que des retombées de projets financés par le PPF. Ainsi, CFC a approuvé l'octroi de 5 millions de dollars à 26 projets visant à améliorer la situation socioéconomique des femmes et leur participation à la vie démocratique. Huit des 26 organismes financés étaient de nouveaux clients de CFC. En outre, les femmes des CLOSM ont profité d'autres projets qui ont contribué à l'atteinte des résultats visés par la LLO. Dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles (PICLO), CFC a assuré la réalisation de projets mis en œuvre par les groupes de femmes des CLOSM. Par exemple, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et OPALE, le Regroupement francophone de femmes handicapées, ont reçu des fonds pour les aider à relever les défis propres à leurs communautés.

Reddition de comptes

CFC a assuré une plus grande intégration de son *Plan d'action* à la mise en œuvre de l'article 41 en ce qui touche ses activités de planification, de responsabilisation et de reddition de comptes. Le guide et les outils de mesure du rendement fournis par PCH ont servi à préparer le rapport annuel des résultats 2007-2008.



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de l'Industrie : Jim Prentice

Président : Chad Gaffield

Championne des langues officielles : Rachel Larabie-Lesieur

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Le CRSH a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès de ses employés, notamment en ce qui touche les programmes d'appui au développement de la capacité de recherche des universités qui sont établies dans les communautés de langue officielle en milieu minoritaire (CLOSM). La haute direction et le conseil d'administration du CRSH sont régulièrement informés de ces questions.

Consultations

En 2007-2008, le CRSH a consulté divers interlocuteurs du milieu de la recherche qui s'intéressent aux enjeux liés au développement des CLOSM. Ces consultations ont contribué à ce que les programmes et les processus du CRSH répondent adéquatement aux besoins de la clientèle de l'organisme, notamment les chercheurs qui travaillent sur des sujets liés au bilinguisme ou aux minorités de langue officielle. En outre, les consultations ont permis au CRSH de préciser ses priorités stratégiques.

Communications

Dans le domaine de la recherche sur le bilinguisme et les minorités de langue officielle, le CRSH a fourni des renseignements sur ses programmes aux chercheurs, aux universités ciblées et aux associations concernées comme l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC). Le Conseil a visité plus de

Mandat

Le mandat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) consiste à promouvoir et à soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ainsi qu'à conseiller le ministre sur toutes les questions connexes que celui-ci peut soumettre à l'examen du Conseil.

40 universités au cours de l'exercice visé, notamment l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury et l'Université McGill.

Le président du CRSH, Chad Gaffield, a reçu le Prix de la francophonie de l'Ontario 2008. Cette récompense souligne les contributions des citoyens francophones et francophiles au bien-être et au dynamisme de la communauté francophone de l'Ontario.

Coordination et liaison

Le CRSH a collaboré avec plusieurs organismes gouvernementaux à des initiatives de recherche axées sur les langues officielles et les CLOSM. Le Conseil a participé aux travaux du Comité de coordination interministérielle de recherche sur les langues officielles, qui est présidé par le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien. Le Conseil a également travaillé avec le ministère du Patrimoine canadien à l'amorce d'une initiative stratégique conjointe intitulée Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles. Un représentant du Conseil a

également siégé au Comité consultatif de recherche sur les langues officielles des Instituts de recherche en santé du Canada.

Le Conseil a également pris part à une initiative du Commissariat aux langues officielles visant à déterminer les meilleures pratiques des conseils subventionnaires du gouvernement fédéral pour promouvoir efficacement la dualité linguistique et les CLOSM. Il a aussi collaboré au réseau interministériel des coordonnateurs nationaux et des relations de travail avec les coordonnateurs nationaux des autres institutions fédérales.

Financement et prestation de programmes

Le Conseil a accordé environ 2,4 millions de dollars pour la recherche et les activités liées à la recherche sur le bilinguisme et les minorités de langue officielle. Les sommes ont été puisées des programmes suivants : 806 000 \$ des Programmes de formation en recherche;

près de 1,2 million de dollars du Programme de subventions ordinaires de recherche; 223 000 \$ du programme Réalités autochtones; 39 000 \$ du Programme d'initiatives de développement de la recherche; un million de dollars des Alliances de recherche universités-communautés et 49 000 \$ du programme d'aide aux ateliers et aux colloques de recherche au Canada.

De plus, plusieurs chercheurs bénéficiant des fonds du Programme des chaires de recherche du Canada du CRSH ont travaillé sur des projets ayant trait aux langues officielles et aux CLOSM.

Reddition de comptes

Le CRSH a tenu compte de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans la préparation du bilan des réalisations dans le cadre du *Plan d'action pluriannuel*.



École de la fonction publique du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Président du Conseil du trésor : Vic Toews

Présidente-directrice générale : Ruth Dantzer

Championne des langues officielles : Donna Achimov

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Sensibilisation

En 2007-2008, l'École de la fonction publique du Canada a continué de sensibiliser ses employés et les fonctionnaires aux questions touchant les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) en faisant la promotion de la dualité linguistique du Canada au moyen de nombreux produits et services

Mandat

L'École de la fonction publique du Canada est le fournisseur de services d'apprentissage commun à la fonction publique du Canada. Elle offre une démarche unifiée en matière d'apprentissage et de perfectionnement et veille à ce que les fonctionnaires possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour produire des résultats pour la population canadienne.

d'apprentissage. Ainsi, l'École de la fonction publique du Canada a offert le cours d'introduction aux langues officielles à Winnipeg, Moncton et Sarnia, qui reflète entre autres les récents changements apportés à la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

L'École de la fonction publique du Canada a conçu et présenté 83 événements spéciaux au cours de la période visée, allant de discussions informelles hebdomadaires à des conférences et événements ministériels. Quelque 11 250 fonctionnaires ont participé à ces activités qui, pour la plupart, étaient offertes dans les deux langues officielles.

Consultations

Dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie, les conseils fédéraux en partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada ont invité des représentants des CLOSM pour discuter des enjeux et défis auxquels ces communautés font face; une telle rencontre a eu lieu notamment à Victoria, en Colombie-Britannique. De plus, l'École de la fonction publique du Canada s'est jointe à d'autres ministères et organismes fédéraux lors d'une rencontre en Alberta avec des représentants des CLOSM; la rencontre portait sur les modifications apportées à la LLO à la suite de l'adoption du projet de loi S-3.

Communications

Les publications de l'École de la fonction publique du Canada sont offertes dans les deux langues officielles aux étudiants et professeurs de niveau postsecondaire, y compris ceux qui proviennent des CLOSM.

Coordination et liaison

L'École de la fonction publique du Canada a continué de prendre une part active aux activités du réseau des coordonnateurs des langues officielles et d'autres groupes de travail pour appuyer la formation linguistique, la pratique et le maintien des acquis en langues officielles. Aussi, l'École a poursuivi sa collaboration avec des organismes de formation postsecondaires et privés partout au Canada

afin de garantir aux fonctionnaires l'accès aux services de formation linguistique.

En 2007-2008, l'École de la fonction publique du Canada a présidé un groupe de travail interministériel sur les langues officielles dans la région du Pacifique et du Yukon, et du Québec. Dans la région centrale des Prairies, l'École de la fonction publique du Canada a continué de travailler avec ses divers partenaires gouvernementaux pour offrir de la formation linguistique, pour recruter et former des moniteurs de langue, et pour promouvoir des activités et des initiatives qui soutiennent les CLOSM.

Financement et réalisation du programme

En 2007-2008, l'École de la fonction publique du Canada a poursuivi l'élaboration de cours et d'outils pour le maintien de la langue seconde. Certains cours permettent aux participants d'utiliser leur langue seconde tout en apprenant sur un sujet lié au travail (gestion du temps, gestion du changement, introduction aux langues officielles, etc.).

Reddition de comptes

L'École de la fonction publique du Canada a préparé un rapport de résultats 2007-2008 et un plan d'action 2008-2010 qu'elle a soumis à Patrimoine canadien conformément au Cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre des Ressources humaines et Développement des compétences : Monte Solberg

Sous-ministre : Janice Charette

Championne des langues officielles : Élisabeth Châtillon (Service Canada)

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, RHDC a démontré son leadership en assurant la diffusion d'informations sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Un guide d'élaboration de politiques, qui comprend une section sur les langues officielles, a été élaboré et transmis aux employés afin qu'ils tiennent compte du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes.

Service Canada a entrepris plusieurs initiatives pour bâtir une culture d'excellence, servir les Canadiens et Canadiennes dans la langue officielle de leur choix et promouvoir les valeurs liées aux langues officielles. Des séances d'information ainsi que la tenue d'un atelier regroupant les coordonnateurs régionaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 ont favorisé une meilleure compréhension de la LLO. De plus, 82 personnes ont participé à un test préliminaire d'un module de formation sur les langues officielles, qui sera offert au Collège Service Canada à Régina.

Les activités entourant les Rendez-vous de la Francophonie ont permis de promouvoir la dualité linguistique au sein du Ministère.

Mandat

Le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) a pour mandat législatif d'améliorer le niveau et la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes en faisant la promotion d'une main-d'œuvre mobile et hautement spécialisée sur un marché du travail efficient et inclusif. À cette fin, le Ministère présente des possibilités de formation et d'apprentissage, des conditions de travail et des relations patronales-syndicales saines et productives, de même que des politiques, des programmes et des services qui favorisent le bien-être social des personnes et des familles ainsi que leur participation à la société et à l'économie.

Service Canada a pour mandat de collaborer avec les ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les fournisseurs de services communautaires afin d'offrir des services et des prestations au moyen d'un guichet unique.

Consultations

Le Ministère a consulté les communautés aux échelons local, régional et national, grâce à des tables rondes, des groupes de travail, des comités consultatifs et des rencontres de la championne des langues officielles. Ces consultations ont permis au Ministère d'améliorer sa compréhension des besoins des CLOSM et d'en tenir compte dans ses services, ses politiques et ses programmes. Service Canada s'est engagé à accroître sa présence

au sein de ces communautés. À cet effet, les CLOSM ont été consultés avant l'ouverture ou le déménagement de points de service. Des partenariats ont été développés avec des collectivités afin d'offrir des points de service aux communautés francophones du Nord de la Saskatchewan et à Saint-Laurent au Manitoba.

Communications

Le Ministère a maintenu ses communications avec les CLOSM en instaurant diverses initiatives médiatiques pour faire valoir des programmes précis. Ainsi, les responsables du Bureau d'alphabétisation et des compétences essentielles, du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, du programme canadien pour l'épargne-études, de l'initiative Emplois d'été Canada et de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ont cerné des groupes cibles au sein des CLOSM pour promouvoir leurs programmes.

Le Ministère a également participé à des activités communautaires comme la Journée porte ouverte au Collège Éducacentre et le Salon des entrepreneurs, pour faire valoir les programmes et services du Ministère. Ces modes de communication ont créé des liens durables avec les CLOSM.

Coordination et liaison

Afin de renforcer le développement des CLOSM, le Ministère a participé activement à diverses tribunes, forums, comités ministériels et interministériels, notamment le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, le Réseau des champions ministériels des langues officielles ainsi que le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

En 2007-2008, le Ministère a assuré les services de secrétariat au Comité national de développement économique et d'employabilité (CNDÉE) dans les CLOSM et au Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Les coordonnateurs régionaux de Service Canada ont participé aux groupes de travail interministériels sur les langues officielles

des Conseils fédéraux régionaux. À l'Île-du-Prince-Édouard, un sous-comité évalue la création d'un programme qui permettrait aux employés fédéraux de travailler au sein d'organismes communautaires en vue d'améliorer leurs compétences linguistiques. Cette approche permettrait aux organismes de combler leurs besoins en ressources humaines.

Financement et prestation de programmes

Le Ministère travaille à l'épanouissement des CLOSM et à la promotion de la dualité linguistique au sein de la société canadienne en rendant accessibles aux communautés ses programmes et services dans les secteurs suivants : le développement de la petite enfance, l'apprentissage préscolaire et l'enfance, la jeunesse, les aînés, la formation, l'alphabétisation et les sans-abri. Le Ministère a participé à de nombreuses activités communautaires afin de sensibiliser les communautés aux services offerts par Service Canada. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le taux de financement des projets pour appuyer les CLOSM a augmenté de 10 % comparativement à l'année précédente.

Reddition de comptes

Les résultats liés à l'article 41 de la LLO ont été intégrés dans les documents ministériels. Service Canada a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour la mise en œuvre de la LLO dans lequel sont définis les rôles et responsabilités ainsi que les mesures de rendement pour l'obtention de résultats selon les normes du Conseil du Trésor.



Santé Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de la Santé et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario : Tony Clement
Sous-ministre : Morris Rosenberg
Champion des langues officielles : Kin Choi

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Santé Canada, appuyé par son réseau de coordonnateurs des langues officielles partout au pays, a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès de ses employés et des membres de la haute direction, telle que des séances d'information tout au long de l'année et l'envoi de capsules d'information lors des Rendez-vous de la Francophonie. Le site Internet et certains bulletins internes ont offert aux employés de l'information sur la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Consultations

En 2007-2008, le Ministère a tenu plusieurs réunions et consultations avec des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Des coordonnateurs régionaux ont participé au Rendez-vous Santé en français à Edmonton qui réunissait plus de 400 personnes. Le deuxième Forum national de recherche sur la santé, financé par Santé Canada et organisé par le Consortium national de formation en santé, a attiré des intervenants de partout au pays, incluant des CLOSM. Par ailleurs, les Instituts de recherche en santé (IRSC) y ont annoncé la tenue du premier institut d'été des IRSC portant sur la santé au sein des CLOSM. Santé Canada a également appuyé et participé à l'organisation du Symposium de recherche sur les langues officielles qui regroupait des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des chercheurs et des membres des CLOSM.

Mandat

Santé Canada aide les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé; il joue un rôle important au niveau de l'élaboration de politiques, de l'exécution de programmes et de la prestation de services. Il travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés des Premières nations et des Inuits, ainsi que d'autres parties intéressées.

Santé Canada a également participé à l'importante consultation organisée par le Quebec Community Groups Network et au Forum des personnes d'expression anglaise du Québec sur la santé publique. Les CLOSM ont été consultés en vue de l'élaboration de la prochaine phase du *Plan d'action pour les langues officielles* par l'entremise des comités consultatifs pour les communautés francophone et anglophone de Santé Canada.

Communications

Au cours de l'exercice visé, des conférences, des foires d'informations, des colloques, des envois et des visites ciblées ont permis de transmettre de l'information aux CLOSM et de les aider à cerner leurs besoins dans le domaine de la santé. Par exemple, la coordonnatrice de l'Atlantique a fait une présentation au Forum provincial d'échange regroupant des représentants des gouvernements fédéral et provincial et des communautés de l'Île-du-Prince-Édouard; la coordonnatrice du Manitoba

et de la Saskatchewan ont pour leur part participé à une foire interministérielle pour faire connaître les programmes et services de divers ministères fédéraux aux CLOSM.

Coordination et liaison

En 2007-2008, la participation soutenue de Santé Canada au Comité des champions de langues officielles et au Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, ainsi qu'aux divers comités nationaux et régionaux ont favorisé la création de liens entre les CLOSM et les responsables de programmes du Ministère. De plus, ils ont permis à Santé Canada de jouer un rôle important dans la réalisation de projets mis de l'avant par les CLOSM pour la formation et le maintien en poste de professionnels de la santé et pour le réseautage communautaire.

Financement et prestation de programmes

En 2007-2008, Santé Canada a conclu 14 accords de contribution notamment pour le fonctionnement des 17 réseaux de la Société Santé en français et des 10 réseaux du Quebec Community Groups Network, de même que pour des activités de formation de professionnels de la santé du Consortium national de formation en santé et de l'Université McGill. Le Ministère a affecté des fonds additionnels de 4,5 millions de dollars au Programme de contribution pour l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les CLOSM. De plus, une aide financière d'un million de dollars a été accordée pour aider

les immigrants francophones formés dans le domaine de la santé à l'étranger à se qualifier pour exercer leur profession au Canada.

Reddition de comptes

L'évaluation formative du Programme de contribution pour l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les CLOSM a été terminée. Santé Canada a participé à l'évaluation horizontale du *Plan d'action pour les langues officielles* menée par le Secrétariat aux langues officielles à Patrimoine canadien. Plusieurs régions ont produit un Rapport des réalisations dans lequel était incluse la mise en œuvre de la partie VII de la LLO; certaines d'entre elles ont aussi développé des outils d'évaluation afin de créer des indicateurs de rendement plus solides au regard de la partie VII de la Loi.



Société canadienne des postes

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités : Lawrence Cannon

Présidente-directrice générale : Moya Greene

Championne des langues officielles : Bonnie Boretsky

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

La Société canadienne des postes (SCP) a multiplié les initiatives pour sensibiliser ses employés à la dualité linguistique. À cet égard, la Société a lancé un nouveau concours, le *Questionnaire sur la francophonie*. Plus de 2 000 employés des deux groupes linguistiques ont participé au questionnaire, ainsi qu'au *Concours d'épellation des employés*. La Société a misé également sur les communications internes pour faire valoir sa nouvelle politique en matière de langues officielles auprès de ses employés. Par ailleurs, la Société a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des membres de la haute direction et du conseil d'administration à l'égard de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Consultations

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Société a lancé une série de rencontres avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) afin de mieux saisir leurs besoins et de développer une collaboration. La Société a notamment rencontré les représentants de l'Association des francophones de Nanaimo et le Cercle des Canadiens-français de Prince George pour les informer des services offerts dans les bureaux de poste désignés bilingues. La Société a également approché l'Association canadienne-française de l'Alberta pour discuter de son programme d'alphabétisation et explorer des possibilités de développement avec la

Mandat

La Société canadienne des postes est une société d'État dont la mission consiste à servir tous les Canadiens et les Canadiennes, toutes les entreprises et tous les organismes en assurant la transmission protégée de messages, d'informations et de colis, partout au Canada.

communauté franco-albertaine. La Société a communiqué régulièrement aux CLOSM les emplacements des bureaux de poste désignés bilingues et le numéro sans frais à composer pour joindre un de leurs représentants dans la langue de leur choix.

Communications

La Société utilise son site Internet pour mettre en valeur ses activités afin de promouvoir le caractère bilingue du Canada. Les CLOSM peuvent facilement consulter les communiqués de presse, les nouvelles se rapportant au programme d'alphabétisation ou encore le *Plan d'action* et le Rapport annuel des résultats concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. La Société s'est également assurée de faire connaître ses Prix communautaires de l'alphabétisation en publiant un article à cet effet dans le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien. Les cycles de publication des annuaires téléphoniques sont terminés et tous les bureaux de poste désignés bilingues et répertoriés paraissent maintenant sous la rubrique *Bureaux de poste bilingues* dans les répertoires téléphoniques. Les communautés

peuvent bénéficier de cette amélioration marquée pour obtenir des services dans la langue de leur choix.

Coordination et liaison

Les coordonnateurs régionaux et nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 ont participé activement aux réunions de coordination intersectorielles organisées par Patrimoine canadien. La Société a également pris part aux rencontres des conseils régionaux et fédéraux sur les langues officielles en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la partie VII de la LLO.

Financement et prestation des programmes

Les Prix communautaires de l'alphabétisation 2007 ont connu un franc succès. Parmi les 22 lauréats, quatre d'entre eux vivent au sein des communautés francophones ou acadienne à l'extérieur du Québec et deux lauréats sont membres des communautés anglophones au Québec. Par ailleurs, plus de 5 000 francophones et francophiles ont participé au concours national *Écris-moi sans fautes!*, organisé dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie.

La Société a apporté un soutien financier à une multitude d'organismes, dont la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, le Festival franco-ontarien, l'Association de la presse francophone, l'Association des journaux régionaux du Québec et la Bibliothèque publique juive de Montréal. De plus, la Société

Canada a émis un timbre-poste commémoratif pour célébrer le chef Membertou, grand chef de la région mi'kmaq de Kespukwitk, qui avait établi une relation durable avec les pionniers français à Port-Royal en Nouvelle-Écosse au XVI^e siècle.

Reddition de comptes

La partie VII de la LLO a été intégrée à la nouvelle Politique sur les langues officielles de la Société. Elle examine systématiquement les mémoires au Cabinet, les principaux projets ainsi que les présentations au Conseil du Trésor pour s'assurer que la dualité linguistique est prise en considération. Pour une quatrième année consécutive, le commissaire aux langues officielles a accordé une cote exemplaire à Postes Canada dans la catégorie ayant trait au développement des CLOSM et à la promotion de la dualité linguistique.



Agence canadienne de développement international

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de la Coopération internationale : Beverley J. Oda

Président : Robert Greenhill

Champion des langues officielles : Gilles Rivard

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Lors de l'exercice 2007-2008, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a organisé plusieurs activités de sensibilisation concernant l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ces activités ont porté sur le partage d'informations, des rencontres ciblées et l'usage de médias, comme le *Bulletin 41-42*. Les résultats ont porté fruit, car les employés et les cadres connaissent et comprennent davantage leurs responsabilités à l'égard de la *Loi*, notamment son incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Consultations

L'année 2007-2008 a été marquée par le renforcement des liens entre l'Agence et les CLOSM grâce à des partenariats, des forums, des rencontres et des échanges d'information organisés partout au pays. Les bureaux régionaux de l'ACDI, en collaboration avec des conseils fédéraux régionaux et d'autres acteurs provinciaux et fédéraux, ont consolidé leurs relations avec les CLOSM. Deux exemples illustrent ces efforts : le bureau régional du Pacifique, en partenariat avec le Conseil fédéral du Pacifique, a participé activement aux activités organisées par la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique; le bureau régional de l'Atlantique a renforcé ses relations avec l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Mandat

L'ACDI a pour mandat de réduire la pauvreté, de promouvoir les droits de la personne et de favoriser le développement durable. L'aide canadienne vise à soutenir le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

afin de les tenir informés des programmes de l'ACDI.

Communications

Les communications internes et externes de l'ACDI sont conformes aux exigences de la LLO. Les outils favorisés par l'Agence pour communiquer avec les CLOSM sont entre autres les bulletins publiés par les bureaux régionaux de l'ACDI, le programme des conférenciers et la publication des occasions d'affaires incluant les appels de propositions. Au chapitre des résultats, les CLOSM démontrent une plus grande compréhension du mandat et des programmes de l'ACDI. Par exemple, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada a inclus dans son plan de développement un inventaire des programmes et initiatives de l'ACDI qui sont d'intérêt pour les CLOSM.

Coordination et liaison

L'ACDI continue de participer aux activités qui portent sur les langues officielles comme les rencontres des coordonnateurs responsables

de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (à St. John's) et le lancement officiel de la Campagne d'information sur les langues officielles. L'Agence a aussi diffusé de l'information sur les Rendez-vous de la Francophonie en 2008.

Financement et prestation de programmes

Les CLOSM qui s'intéressent au développement international et qui répondent aux exigences ont accès aux programmes de développement international de l'ACDI. Par exemple, sept universités et trois collèges affiliés aux CLOSM ont bénéficié de différents programmes de financement de l'ACDI; le bureau régional du Pacifique a participé à la planification et à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie en veillant entre autres aux aspects logistiques de l'événement dans la région; le Programme d'information sur le développement (PID), qui appuie financièrement les initiatives qui visent à sensibiliser les jeunes, les enseignants et les journalistes canadiens

aux questions de développement international et de coopération, a appuyé 34 initiatives dont 26 en communication (l'Initiative de Médias de masse et l'Initiative Journalisme et développement) et 8 en éducation (l'Initiative le Monde en classe). Parmi ceux-ci, 5 projets ont été diffusés en français sur les réseaux de communication nationaux, 14 diffusés en anglais, 7 dans les deux langues officielles, 17 en français hors Québec et 21 en anglais au Québec.

Reddition de comptes

L'ACDI soumet annuellement un rapport des résultats qui tient compte des recommandations et suggestions du ministère du Patrimoine canadien. Le *Plan d'action 2008-2009* s'inspire des plans de développement des principales CLOSM, des échanges d'informations entre ces dernières et l'ACDI ainsi que des recommandations de Patrimoine canadien. L'ACDI vise à intégrer des mécanismes qui tiennent compte de l'incidence de l'article 41 de la LLO sur ses politiques, comme celle qui porte sur la passation des marchés.



Agence de la fonction publique du Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Président du Conseil du trésor : Vic Toews

Présidente de l'Agence : Nicole Jauvin

Championne des langues officielles : Catherine MacQuarrie

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

En 2007-2008, l'Agence de la fonction publique du Canada a continué d'appuyer le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans le travail d'intégration d'une lentille « langues officielles » aux présentations au SCT. L'AFPC a élaboré, à cet égard, des lignes directrices qui font maintenant partie de la grille d'évaluation des présentations au SCT. Les interventions de l'AFPC à ce chapitre ont permis une meilleure prise en compte des langues officielles dans les initiatives les plus susceptibles de contribuer à leur mise en valeur et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). L'Agence travaille aussi en collaboration avec le Secrétariat sur le projet de renouvellement des politiques afin d'assurer que les langues officielles font partie intégrante des politiques du SCT.

Consultations

L'AFPC est responsable de deux comités consultatifs mis sur pied pour faciliter les consultations entre les institutions fédérales et promouvoir l'échange d'information et de bonnes pratiques : il s'agit du Comité consultatif des ministères sur les langues officielles (CCMLO) et du Comité consultatif des sociétés d'État sur les langues officielles (CCSELO). Au cours de l'exercice 2007-2008, le CCMLO a rencontré des représentants de l'Assemblée communautaire fransaskoise, tandis que le CCSELO a rencontré le président de Franco-Phare, un groupe

Mandat

L'Agence de la fonction publique du Canada (AFPC) appuie les fonctionnaires dans l'établissement d'un milieu de travail et d'une main-d'œuvre de haut niveau au service de la population canadienne et du gouvernement du Canada. En travaillant de concert avec ses partenaires de la fonction publique, l'AFPC fait la promotion du leadership, implante des normes selon les besoins du milieu de travail, et offre des programmes, des outils et de l'information qui favorisent l'excellence. L'Agence assure l'intégrité du système de gestion des ressources humaines au moyen d'évaluations annuelles des pratiques de gestion des ressources humaines dans les institutions fédérales.

francophone du comté de Quinte, en Ontario. Des rencontres ont également été tenues avec des représentants des CLOSM et des conseils fédéraux régionaux. Les deux comités continuent de faire preuve de leadership à l'échelle nationale et communautaire en contribuant à clarifier le rôle que peuvent jouer les institutions fédérales en appui aux CLOSM.

Communications

En octobre 2007, l'AFPC a lancé une campagne d'information sur les langues officielles qui portait entre autres sur la partie VII de la LLO. Cette campagne, développée en partenariat avec huit autres institutions fédérales (dont le ministère du Patrimoine canadien), visait à enraciner plus solidement les langues officielles

dans les valeurs fondamentales de la fonction publique, c'est-à-dire le respect, la justice et l'inclusion. La campagne avait également pour objectif de favoriser une prise de conscience des employés face à leurs droits et obligations et aux responsabilités du gouvernement du Canada. Dans le contexte de cette campagne, la brochure intitulée *L'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire* a été réalisée et affichée sur le site Web de l'AFPC.

Avec l'aide de l'équipe des Rendez-vous de la Francophonie et de représentants de diverses institutions fédérales, l'AFPC a inauguré les célébrations des 10^e Rendez-vous de la Francophonie dans la fonction publique du Canada, en mars 2008. Le thème de l'édition de 2008, *D'hier à demain, la Francophonie m'appartient*, visait à rappeler l'héritage francophone transmis depuis des générations, et soulignait notamment le 400^e anniversaire de la ville de Québec. L'événement cherchait aussi à encourager les francophones et les francophiles à s'exprimer fièrement en français. Madame Antonine Maillet, romancière et dramaturge d'origine acadienne, était l'une des personnalités invitées à partager ses réflexions sur la francophonie.

Coordination et liaison

En mai et en octobre 2007, l'Agence a organisé une séance d'information à l'intention de quelque 30 champions des langues officielles récemment nommés afin de leur expliquer le rôle clé qu'ils sont appelés à jouer pour la promotion de la dualité linguistique du Canada et les responsabilités du gouvernement à l'égard des CLOSM. En mai, l'AFPC a également organisé, en collaboration avec le Conseil du Réseau des champions ministériels des langues officielles, la conférence annuelle des champions des langues officielles à Summerside (Île-du-Prince-Édouard). Plus de 70 champions ont participé aux ateliers et présentations qui traitaient d'expériences dans un lieu de travail bilingue, de l'augmentation de la capacité bilingue et de meilleures pratiques. Les participants ont aussi eu l'occasion de rencontrer les membres de la communauté

acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard et de se familiariser avec les enjeux locaux.

En novembre 2007, l'AFPC a tenu son troisième Forum annuel intitulé *Les langues officielles renforcées grâce à nos pratiques exemplaires*. Les participants ont entendu des présentations dynamiques et instructives sur la gestion du programme des langues officielles dans les institutions fédérales, la promotion du français et de l'anglais et l'appui aux CLOSM.

Reddition de comptes

L'AFPC présente annuellement un rapport des résultats sur la mise en œuvre de l'article 41 et veille à son intégration dans le mécanisme ministériel de production de rapports.



Centre de recherches pour le développement international

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre des Affaires étrangères : Maxime Bernier

Président : David Malone

Championne des langues officielles : Chantal Schryer

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a continué de sensibiliser ses directeurs et ses employés en les renseignant sur les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les cadres supérieurs et les représentants des employés membres du Comité consultatif sur les bureaux régionaux et du Comité de gestion des ressources humaines ont été saisis de questions relatives aux obligations du CRDI en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Ils ont été informés de l'avancement des démarches de mise à jour des politiques et des lignes directrices du CRDI dans la gestion du dossier des langues officielles. Les activités inscrites au *Plan d'action 2007-2008* ont été menées et suivies. Pour leur part, les responsables du Programme des bourses sont sensibles aux questions qui touchent les CLOSM et l'appartenance à une telle communauté constitue l'un des critères de sélection. La diffusion du rapport des résultats permet de souligner les réussites du CRDI et les aspects à améliorer.

Consultations

En 2007-2008, le CRDI a poursuivi l'établissement de contacts en participant au réseau des coordonnateurs nationaux. Cherchant les occasions de consulter les CLOSM, le Conseil pourrait amorcer une

Mandat

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État qui appuie les efforts des chercheurs des pays en développement pour les aider à créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères. En appuyant des travaux de recherche, le Centre aide ses partenaires des pays en développement à trouver des solutions pratiques et durables aux problèmes urgents en matière de développement. Les projets utilisent les moyens locaux et renforcent les ressources humaines et les institutions locales. Le Centre pourvoit également aux besoins de réseaux d'information et il forge des liens qui permettent aux Canadiens et à leurs partenaires des pays en développement de bénéficier en toute égalité du partage de connaissances à l'échelle mondiale. Motivé par la détermination et l'esprit d'innovation de la population du Sud, le Centre aide les autres à s'aider eux-mêmes.

discussion avec l'Association des universités de la francophonie canadienne quant aux recoupements possibles des plans d'action des deux organisations.

Communications

Le CRDI a continué de prendre des mesures pour attirer l'attention des membres des CLOSM à l'égard de son programme de la formation et des bourses. Un programme

de ciblage, qui consiste à transmettre des informations, à faire des exposés et à participer à des salons et des assemblées, a permis au CRDI de viser les universités qui desservent des CLOSM et qui offrent un programme de maîtrise ou de doctorat lié aux domaines d'intérêt du Centre, incluant les universités de Moncton et d'Ottawa. Le CRDI continue de chercher de nouvelles possibilités de contacts avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

Le CRDI a continué de diffuser son rapport annuel à des groupes et universités pour s'assurer qu'ils connaissent les activités et programmes du Centre et l'intérêt qu'il porte aux CLOSM.

Coordination et liaison

En 2007-2008, le CRDI a entretenu ses liens avec les autres ministères et organismes fédéraux en assistant aux réunions et en faisant partie d'un réseau informel de contacts. Le Centre a continué de consulter d'autres organismes fédéraux avec lesquels il transmet ou échange de l'information sur les pratiques actuelles en matière de gestion des langues officielles. Il continue de travailler avec les autres ministères et organismes fédéraux à la gestion de projets de recherche.

Financement et prestation de programmes

Au cours de l'année visée, le CRDI a continué de s'associer avec des partenaires de la fonction publique fédérale et a financé des projets de recherche de concert avec cinq d'entre eux : l'Agence canadienne de développement international, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Santé Canada, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada. Sept bourses ont été décernées à des étudiants provenant d'universités situées dans des CLOSM, soit deux de plus que l'an dernier. De plus, cinq activités parrainées par les CLOSM ont été prises en charge par le CRDI, soit deux de plus que l'an dernier.

Reddition de comptes

Le CRDI continue de soumettre un rapport annuel de résultats et de solliciter les observations de Patrimoine canadien. Le rapport est présenté au Comité de gestion des ressources humaines et au Conseil des gouverneurs pour confirmer ses engagements envers la LLO et, en particulier, envers les CLOSM.



Citoyenneté et Immigration Canada

MINISTRE ET HAUT FONCTIONNAIRE RESPONSABLE (2007-2008)

Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration : Diane Finley

Sous-ministre : Richard B. Fadden

Championne des langues officielles : Gina Rallis

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

La sensibilisation à l'importance de la dualité linguistique et aux priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) fait partie intégrante des initiatives menées par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). En 2007-2008, CIC a organisé diverses activités afin de permettre aux gestionnaires et aux employés de connaître et de comprendre leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et des CLOSM. De plus, des présentations ciblées ont été offertes au Comité de responsabilisation de gestion, au Comité de gestion de CIC et aux employés de la région de l'Atlantique.

Consultations

CIC a continué à collaborer à la promotion et au recrutement de nouveaux arrivants d'expression française et à favoriser leur intégration au sein des CLOSM. En septembre 2007, CIC a approuvé les priorités relatives à la mise en œuvre de son *Plan stratégique* pour favoriser l'immigration au sein des CLOSM. Le Plan permettra d'atteindre l'objectif de 4,4 % d'immigrants d'expression française qui s'établiront dans les CLOSM d'ici 2011. Enfin, au cours de la dernière année, la Région du Québec a rencontré le Quebec Community Groups Network (QCGN) pour discuter de la situation des CLOSM.

Mandat

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), créé en 1994, regroupe les services d'immigration et de citoyenneté afin de promouvoir les idéaux particuliers que partagent tous les Canadiens et de favoriser l'édification d'un Canada plus fort. CIC tire son mandat de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui est l'aboutissement d'une importante réforme législative effectuée en 2002, et de la *Loi sur la citoyenneté de 1977*. Selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'immigration est un domaine de compétence partagée avec les provinces et les territoires.

Communications

CIC fait la promotion, au Canada et à l'étranger, de l'immigration et de l'intégration des nouveaux arrivants francophones au Canada. Par exemple, l'ambassade du Canada en France a organisé à Paris, Lyon et Bruxelles, en collaboration avec les provinces, les territoires et les CLOSM, des événements de promotion et de recrutement à grande échelle, intitulés Destination Canada 2007. Pour la première fois, 23 employeurs canadiens ont rencontré et recruté des demandeurs. Un événement semblable a eu lieu en Tunisie.

CIC maintient ses liens avec les CLOSM et continue à communiquer de l'information et des nouvelles notamment dans le bulletin bilingue intitulé *FOCUS*, une publication trimestrielle consacrée aux activités gouvernementales et communautaires pertinentes.

Coordination et liaison

Au cours de l'exercice 2007-2008, CIC a conclu ou renouvelé des ententes de financement qui visent l'intégration des nouveaux arrivants d'expression française. Par exemple, CIC a renouvelé son entente avec le Yukon et négocié avec l'Alberta et la Nouvelle-Écosse des clauses sur les langues officielles. En février 2008, le Comité de mise en œuvre du *Plan stratégique* pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire a créé trois groupes de travail portant respectivement sur les enjeux à l'échelon international, social et économique. Les comités et les réseaux régionaux ont poursuivi l'élaboration de priorités et de plans d'action. CIC a en outre continué à participer au groupe de travail sur l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) et à financer ses activités.

Financement et prestation de programmes

CIC a renouvelé le financement et conclu de nouvelles ententes de financement avec des fournisseurs de services afin de fournir un soutien direct aux CLOSM. Des cours de français de niveau plus avancé ont été offerts dans le cadre du programme de cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). De plus, afin de mieux répondre aux besoins des clients francophones, un plus vaste éventail de services d'immigration ont été offerts par l'entremise du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) et du Programme d'accueil. Grâce à une approche plus adaptée et à l'évaluation des besoins des nouveaux arrivants francophones, CIC a également financé et participé à des

événements qui ont contribué à accroître la compréhension des facteurs entourant l'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants d'expression française au Canada.

Reddition de comptes

En collaboration avec le ministère de la Justice, CIC poursuit l'analyse des répercussions des modifications apportées à la *Loi sur les activités du Ministère*. CIC cherche également à améliorer l'intégration des préoccupations liées aux langues officielles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes au moyen, entre autres, d'un modèle logique et de rapports statistiques sur l'immigration francophone.



Pour une justice porteuse d'épanouissement

Justice Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de la Justice et procureur général du Canada : Robert Douglas Nicholson

Sous-ministre : John H. Sims

Champion des langues officielles : Yves Côté

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

En 2007-2008, à la suite d'une rencontre entre la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le ministère de la Justice, il a été conclu que la division de la recherche du Ministère évaluerait la faisabilité d'explorer la question des langues officielles en mettant un accent particulier sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Consultation

Les représentants du Ministère et du Quebec Community Groups Network (QCGN) se sont rencontrés à quelques reprises au cours de l'exercice 2007-2008 pour établir de nouvelles façons de collaborer. Le Ministère a également organisé une rencontre entre le QCGN et Éducaloi, qui a permis la mise sur pied d'un projet visant les jeunes anglophones au Québec.

Communications

Le Ministère a financé des projets d'organismes des CLOSM faisant appel aux médias communautaires, notamment le projet Carrières en justice qui présente des capsules télévisuelles afin de sensibiliser les jeunes Canadiens aux questions liées au civisme et aux diverses carrières possibles en justice, en français.

Coordination et liaison

Le Ministère coordonne les réunions du Groupe de travail des intervenants dans le domaine de la justice et de la sécurité responsables de la mise en œuvre de la partie VII de la LLO.

Mandat

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il sert les Canadiens et les Canadiennes indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada.

Financement et prestation de programmes

Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles a approuvé le financement de 28 projets totalisant près de 2,9 millions de dollars. Le Fonds de justice familiale axé sur l'enfant a reçu des fonds additionnels (250 000 \$) pour des projets à l'appui des initiatives de justice familiale qui répondent aux besoins des CLOSM. Les responsables du Fonds du système de justice pour les jeunes ont entretenu des discussions avec plusieurs organisations des CLOSM, dont certaines ont soumis des projets qui ont été financés par le Ministère.

Reddition de comptes

L'évaluation sommative du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles fait état des résultats positifs du programme. Elle a été affichée sur le site Web du Ministère.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre des Affaires étrangères : Maxime Bernier et Ministre du Commerce international et de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler : David Emerson
Champion des langues officielles : Ferry de Kerckhove

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, le MAÉCI a préparé un énoncé de politique sur la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et établi un réseau de coordonnateurs sectoriels pour assurer que les initiatives de mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi* sont ciblées et efficaces. De plus, les sous-ministres ont envoyé un message à tous les employés pour attirer leur attention sur les exigences de l'article 41 de la LLO. Les nouveaux chefs de mission sont également informés de l'importance de la dualité linguistique et de la partie VII de la LLO lors de séances de formation préalables au départ.

Consultations

Une série de rencontres individuelles avec des représentants des principaux organismes du mouvement associatif communautaire a permis d'élargir et de formaliser le dialogue. Comme le Ministère privilégie une approche axée sur les partenariats et le travail interministériel, il a également participé aux consultations tenues dans le cadre de rencontres des coordonnateurs nationaux chargés de l'article 41 de la LLO, des groupes de travail de Patrimoine canadien sur la promotion culturelle et du Comité directeur du *Plan d'action pour les langues officielles* de Citoyenneté et Immigration Canada.

Communications

Le Programme des sous-ministres champions de l'engagement régional, mis sur pied en

Mandat

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) a pour mandat de diriger toutes les relations diplomatiques et consulaires du Canada, d'assurer les communications officielles entre le gouvernement du Canada et les gouvernements étrangers ou les organisations internationales, de mener et gérer les négociations internationales auxquelles le Canada participe, de coordonner les relations économiques du Canada, de stimuler le commerce international du Canada, de coordonner les orientations données par le gouvernement du Canada aux chefs des missions diplomatiques et consulaires du Canada et de gérer ces missions, d'assurer la gestion du Service extérieur, et d'encourager le développement du droit international et son application dans les relations extérieures du Canada.

janvier 2008, vise entre autres les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Aussi, le Programme des conférenciers a permis à 14 CLOSM d'entendre des représentants du Ministère présenter le mandat, les programmes et les services du MAÉCI. Près de 1 100 personnes ont participé à ces conférences. De plus, le Ministère a préparé une stratégie d'engagement à l'appui de la campagne de recrutement de l'automne 2008, qui vise aussi les CLOSM. Le Ministère a continué de contribuer au rayonnement de la Francophonie sur la scène internationale, en appuyant entre autres les célébrations

entourant la Journée de la Francophonie et des activités de promotion du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Coordination et liaison

Le MAÉCI collabore avec différentes institutions fédérales, en particulier Patrimoine canadien et Citoyenneté et Immigration Canada, sur les enjeux relatifs à la promotion culturelle ou à l'immigration. Le Service des délégués commerciaux appuie les entreprises issues des CLOSM et travaille en partenariat avec plusieurs ministères et agences, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada, Industrie Canada, Exportation et développement Canada. Le *Délégué commercial virtuel* aide à fournir des services dans les deux langues officielles aux communautés, peu importe où elles se trouvent.

Financement et prestation de programmes

La Direction de l'éducation internationale et de la jeunesse accorde son soutien à des activités de promotion du Canada comme destination d'études et tient compte des institutions d'enseignement des CLOSM à cette fin. La Direction de la politique de la diplomatie ouverte et des relations culturelles internationales apporte un soutien financier à plusieurs initiatives

culturelles qui permettent à divers artistes issus des CLOSM de faire rayonner la diversité culturelle canadienne sur la scène internationale. Par exemple, le Centre culturel canadien a récemment appuyé la tournée en France des Ballets atlantiques du Canada et les initiatives de l'Association des francophones du Nunavut en vue de souligner le 10^e anniversaire de la création du Territoire.

Reddition des comptes

Le MAÉCI entend poursuivre l'intégration de l'article 41 de la LLO et la prise en compte de la perspective des CLOSM dans l'évaluation de ses politiques, programmes et services. Comme première étape, les gestionnaires principaux doivent prendre en compte l'inclusion d'un engagement relatif à l'article 41 de la LLO dans leurs Ententes de gestion du rendement (EGR) et de faire des plans pour répondre à ces obligations à l'intérieur du processus de planification des activités du Ministère. Les vérifications internes comprennent une section sur les langues officielles. La distribution interne et externe du Rapport annuel 2007-2008 et du *Plan d'action 2007-2010* permettra de cerner de nouvelles initiatives pour mieux intégrer la perspective des CLOSM aux activités du Ministère.



Secrétariat du Conseil du Trésor

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Président du Conseil du Trésor : Vic Toews

Secrétaire : Wayne G. Wouters

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Secrétariat du Conseil du Trésor a tenu des séances de formation thématique sur la plus récente version du *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor* à l'intention de ses analystes de programmes, en mettant l'accent sur les exigences en matière de langues officielles, incluant la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Cette initiative revêt un caractère important puisque les analystes de programmes au SCT sont appelés à conseiller les institutions fédérales à l'égard de la conformité aux politiques et aux lois du gouvernement.

Consultations

Le SCT a consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) sur la nouvelle version proposée de la Politique sur les paiements de transfert qui régit les subventions et les contributions. Cette démarche visait à s'assurer que la politique en question tient compte de leurs préoccupations dans le cadre de l'élaboration de la politique.

Communications

Le SCT a communiqué aux institutions fédérales concernées les modalités des examens stratégiques annuels régissant la gestion améliorée des dépenses de programmes du gouvernement du Canada et leur a clairement rappelé l'importance de

Mandat

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est chargé de fournir aide et conseils aux ministres du Conseil du Trésor afin d'optimiser les ressources et de surveiller les fonctions liées à la gestion financière dans les ministères et les organismes fédéraux.

déterminer les répercussions de leurs décisions sur les CLOSM et de promouvoir les langues officielles.

Coordination et liaison

Le SCT a mis à jour les exigences relatives aux langues officielles dans le *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor* et a informé les institutions fédérales des modifications apportées. À cet égard, il a collaboré avec l'Agence de la fonction publique du Canada.

Reddition de comptes

Le SCT procède actuellement à l'examen des exigences de la partie VII de la LLO en ce qui concerne les fonctions et les responsabilités dont s'acquitte le Secrétariat du Conseil du Trésor à titre d'organisme central du gouvernement fédéral pour déterminer si toute autre mesure serait nécessaire.



Statistique Canada

MINISTRE ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES (2007-2008)

Ministre de l'Industrie : Jim Prentice

Statisticien en chef : Munir A. Shiekh

Champion des langues officielles : Paul Johanis

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

Au cours de l'exercice 2007-2008, Statistique Canada a communiqué avec tous ses employés afin de les sensibiliser aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et de les inviter à contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action* de l'organisme. Le Comité sur l'information statistique relative aux minorités de langue officielle, formé de représentants des divisions clés où s'élaborent les enquêtes qui revêtent un intérêt pour les CLOSM, vise à favoriser les partenariats entre les divisions de la démographie et des études démographiques d'une part, et les divisions pouvant jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de l'article 41 d'autre part. Aussi, le Comité a joué un rôle important pour sensibiliser le personnel aux besoins des CLOSM.

Sur les conseils de Statistique Canada, le Comité interministériel de coordination de la recherche sur les langues officielles (CCRLO), présidé par le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien, a organisé le Symposium national sur les enjeux de recherche sur les langues officielles. Cet événement a suscité des discussions sur le lien entre la recherche et le développement de programmes et de politiques en matière de langues officielles au pays. Le Symposium a permis à des gestionnaires de divisions clés de Statistique Canada de mieux comprendre les besoins et les enjeux propres aux CLOSM.

Mandat

Aux termes du mandat conféré par la *Loi sur la statistique*, l'organisme doit recueillir, colliger, analyser et publier des renseignements statistiques qui décrivent la situation économique et sociale ainsi que la situation générale du pays et de ses habitants. En vertu d'autres lois fédérales, il doit produire des données destinées à diverses fins.

Consultations

Outre sa participation à de nombreuses activités de consultation, Statistique Canada a poursuivi la consolidation et l'amélioration de son programme de consultation et de liaison avec les représentants des CLOSM pour mieux cerner leurs besoins en matière de données et de vulgarisation de résultats de recherche et d'analyse, et pour discuter de la planification et des produits du recensement. Statistique Canada a également renforcé ses efforts en région en ce qui touche la mise en œuvre de l'article 41.

Communications

Statistique Canada a publié de courts articles sur des sujets d'intérêt touchant les CLOSM dans le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien. Les résultats du recensement de 2006 qui portent sur les variables linguistiques, de même que les premiers résultats de l'Enquête postcensitaire sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO), parus dans le rapport *Les minorités prennent la parole*, ont été présentés à plusieurs reprises aux

représentants des communautés. Le Ministère a continué d'offrir des ateliers de formation portant sur le cédérom *Portrait des communautés de langue officielle au Canada*.

Coordination et liaison

En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, Statistique Canada a travaillé à cerner les besoins en nouvelles données et à explorer des moyens novateurs d'utiliser les données existantes pour répondre aux besoins des CLOSM. Il a aussi déterminé les possibilités de recherche et d'analyse qui permettraient de mieux répondre aux besoins de ces communautés. En ce qui touche l'EVMLO, le Ministère a rencontré des représentants de ministères et d'agences fédérales en vue de préparer le Rapport d'analyse des premiers résultats de l'enquête. Statistique Canada a aussi présenté divers aspects de l'avancement des travaux de l'EVMLO au Comité interministériel de coordination de la recherche sur les langues officielles.

Reddition de comptes

L'État des réalisations et le *Plan d'action* ont été distribués aux CLOSM, au commissaire aux langues officielles, au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et au Comité sénatorial permanent des langues officielles. Ces documents ont aussi été présentés aux membres du Comité des langues officielles de l'organisme. Grâce au Comité sur l'information statistique relative aux minorités de langue officielle ainsi qu'au Comité des langues officielles, Statistique Canada a amélioré les mécanismes d'évaluation de ses activités afin d'assurer qu'il atteigne les objectifs de son *Plan d'action*.

Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles (extrait relatif à la partie VII de Loi sur les langues officielles)

Tous les ministères et organismes fédéraux sont assujettis au Cadre d'imputabilité et de coordination établi dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Obligations de toutes les institutions fédérales en vertu de la la partie VII de la Loi sur les langues officielles

Le cadre d'imputabilité décrit les étapes que doit franchir chaque institution fédérale dans sa planification stratégique et dans l'exécution de son mandat vis-à-vis des langues officielles :

- **sensibiliser** ses employés aux besoins des communautés minoritaires et aux engagements du gouvernement contenus dans la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO);
- **déterminer** si ses politiques et ses programmes ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), et ce, dès les premières étapes de leur élaboration jusqu'à leur mise en oeuvre, y compris lors de la dévolution de services;
- **consulter**, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des CLOSM, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes;
- être en mesure de décrire sa **démarche et de démontrer qu'elle a pris en compte les besoins** de ces communautés;
- lorsqu'il aura été décidé que des répercussions existent, **planifier** en conséquence les activités de l'année qui suit ainsi qu'à plus long terme, présenter les résultats attendus en tenant compte dans la mesure du possible du budget prévu, et prévoir les mécanismes d'évaluation des résultats.

Toutes les institutions doivent analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux, tout comme sur la promotion du français et de l'anglais. Elles doivent en outre analyser, pour toute présentation au Conseil du Trésor, les incidences liées au développement des CLOSM. Elles sont tenues de considérer l'incidence des différents modes de prestation de services sur les langues officielles et de consulter les CLOSM lorsque des changements dans la façon d'offrir des services pourraient avoir un effet sur le développement de celles-ci. Finalement, les achats d'espace ou de temps dans les médias doivent inclure les organes d'information qui desservent la minorité francophone ou anglophone d'une collectivité.

Obligations des institutions visées par le Cadre de responsabilisation – Mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles

Une trentaine d'institutions fédérales visées par le Cadre de responsabilisation doivent préparer un plan d'action pour la mise en oeuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO. Ces plans sont élaborés à la suite de consultations avec les CLOSM afin de permettre aux institutions fédérales de tenir compte des priorités de ces communautés dans la planification de leurs activités tout en respectant les limites de leur mandat. Chaque année, les institutions en question doivent transmettre ces plans, de même qu'un rapport des résultats obtenus, au ministère du Patrimoine canadien. Les résultats obtenus par les institutions dans la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO sont présentés dans le *Rapport annuel sur les langues officielles* déposé chaque année au Parlement.

Coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Responsable du Réseau des coordonnateurs nationaux: Coordination et liaison interministérielles, DCI	Marjolaine Guillemette	819-994-3509 marjolaine.guillemette@pch.gc.ca
Organisme visé	Nom	Coordonnées
Affaires étrangères et Commerce international Canada	Ghislain Dubeau	613-947-7922 ghislain.dubeau@international.gc.ca
Agence canadienne de développement international	Catherine Beach	819-997-0568 catherine.beach@acdi-cida.gc.ca
Agence de la santé publique du Canada	Marc Desroches	613-960-0460 marc_desroches@phac-aspc.gc.ca
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Ghislaine Savoie	506-851-7953 ghislaine.savoie@acoa-apeca.gc.ca
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Linda Garand	613-759-6342 linda.garand@agr.gc.ca
Banque de développement du Canada	Sarah Cavanagh	514-496-4210 sarah.cavanagh@bdc.ca
Centre de recherches pour le développement international	Jennifer Potter	613-696-2426 jpotter@idrc.ca
Centre national des Arts	Anne Tanguay	613-947-7000 # 546 atanguay@nac-cna.ca
Citoyenneté et Immigration Canada	Christiane Desautels	613-957-5932 christiane.desautels@cic.gc.ca
Commission canadienne du tourisme	Jennifer Begg	604-638-8327 begg.jennifer@ctc-cct.ca
Commission de la capitale nationale	Stéphanie Rochon	613-239-5724 srochon@ncc-ccn.ca
Condition féminine Canada	Mary-Anne Veit	780-495-5020 Mary-Anne.Veit@swc-cfc.gc.ca
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	Annie Laflamme	819-994-1752 annie.laflamme@crtc.gc.ca
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Erin Skrapek	613-994-5326 erin.skrapek@sshrc.ca
Conseil des Arts du Canada	Alexis Andrew	613-566-4414 # 4223 alexis.andrew@conseildesarts.ca
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Carol-Lyne Cloutier	514-496-0945 carol-lyne.cloutier@dec-ced.gc.ca
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	Jean Laberge	604-666-1886 jean.laberge@wd.gc.ca
École de la fonction publique du Canada	Anne Hardy	819-996-8421 anne.hardy@csps-efpc.gc.ca
Industrie Canada	David Gollob	613-991-0036 David.Gollob@ic.gc.ca
Justice Canada	Lise C. Sarault	613-952-1096 lise.sarault@justice.gc.ca
Office national du film du Canada	Elena Villegas	514-283-3769 e.villegas@nfb.ca
Parcs Canada	Lynn Decarie	819-953-5050 lynn.decarie@pc.gc.ca
Patrimoine canadien	Pierrette Jutras	819-953-0966 pierrette.jutras@pch.gc.ca
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Bobby Matheson	819-994-2098 bobby.matheson@hrsdc-rhdc.gc.ca
Santé Canada	Roger Farley	613-954-7467 roger_farley@hc-sc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Robert Lévis	613-996-9567 Robert.Lewis@tbs-sct.gc.ca
Société canadienne des postes	Robert Gauthier	613-734-8596 roberta.gauthier@postescanada.ca
Société Radio-Canada	Diane Laflamme	514-597-4749 diane.laflamme@radio-canada.ca
Statistique Canada	Réjean Lachapelle	613-951-3763 rejean.lachapelle@statcan.ca
Téléfilm Canada	Liliane Lè	514-283-0838 #2234 LEL@telefilm.gc.ca
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Julie Paquette	819-934-0238 julie.paquette@tpsgc.gc.ca